

**Institut d'ethnologie**  
Faculté des lettres et des sciences humaines  
■ Rue Saint-Nicolas 4  
■ CH-2000 Neuchâtel  
■ <http://www.unine.ch/ethno>

**Lorin THORAX**  
J.-L Poutalès 9, 2000 Neuchâtel  
078 699 18 30 / [lorin.thorax@unine.ch](mailto:lorin.thorax@unine.ch)

### Lorin THORAX

Les stratégies de gestion de l'écosystème récifo-lagonaire sur l'atoll de Fakarava en Polynésie française : l'utilisation traditionnelle face aux modèles d'exploitation institutionnels



Mémoire de licence en ethnologie  
date de soutenance : 24 février 2009  
directeur du mémoire : M. Christian Ghasarian  
membre du jury : M. Tamatoa Bambridge

---

## **Remerciements**

**Merci** à Emmanuel Faaitoa pour m'avoir mis en contact avec ses amis de Papeete.

**Merci** à Nadia, Mikaël, Sabine, Teva, Moana et Éric pour l'exceptionnel accueil à Tahiti.

**Merci** à Miri Tatarata et Alain Adam de la Direction de l'environnement pour m'avoir aidé dans mes recherches.

**Merci** à Valentina Piveteau pour m'avoir accueilli à Fakarava et fait découvrir la réserve de biosphère dans son intégralité.

**Merci** à Monsieur Christian Ghasarian pour avoir dirigé et encadré ce travail et avoir cru en mon projet.

**Merci** à Madame De Cerjat du Service Social de l'Université de Neuchâtel pour m'avoir donné les moyens de réaliser ce travail de terrain.

**Merci** à toute l'équipe du club de plongée Te Ava Nui ainsi qu'au Relais Marama et particulièrement à Vaiana Sauvage pour m'avoir fait découvrir Fakarava dans toute sa splendeur.

**Merci** à ma famille pour m'avoir soutenu régulièrement lors de mon voyage et durant toute la rédaction de ce mémoire.

**Merci** à la population de Fakarava pour le temps et l'attention qu'elle m'a accordé durant mon séjour.

Et un **Merci** particulièrement chaleureux et profond à la famille Snow, Sidonie, Jean, Tamatea, Vaea, leurs parents, grands-parents, oncles et tantes, pour leur gentillesse, leur disponibilité, leur sincérité et toutes les expériences inoubliables qu'ils m'ont permis de vivre durant mon passage à Fakarava. Sans eux, cette étude n'aurait pas été aussi vivante. Je leur dédie ce travail.

## Table des matières

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 1       | <u>Introduction</u>  | 5  |
| 2       | <u>Problématique</u>   | 6  |
| 3       | <u>Méthodologie</u>  | 9  |
| 4       | <u>L'insularité</u>  | 11 |
| 4.1     | Situation générale   | 11 |
| 4.2     | L'île  | 12 |
| 4.3     | L'insularité   | 13 |
| 4.4     | Le cas particulier d'un atoll                                    | 15 |
| 4.5     | L'insularisme  | 16 |
| 5       | <u>Représentations traditionnelles et locales</u>                | 19 |
| 5.1     | Définition   | 19 |
| 5.1.1   | <u>L'environnement</u>   | 19 |
| 5.1.2   | <u>Les ressources naturelles et leur exploitation</u>            | 21 |
| 5.2     | La cosmogonie tahitienne   | 23 |
| 5.2.1   | <u>Les éléments naturels bisexués</u>                            | 23 |
| 5.2.2   | <u>La formation du monde</u>                                     | 25 |
| 5.2.3   | <u>Le « Fenua »</u>  | 27 |
| 5.2.4   | <u>Le principe de continuité terre/mer</u>                       | 28 |
| 6       | <u>Types d'exploitation et nature des ressources</u>             | 29 |
| 6.1     | La pêche et ses déclinaisons                                     | 29 |
| 6.1.1   | <u>La pêche à la traîne</u>                                      | 30 |
| 6.1.2   | <u>La pêche à la bouée</u>                                       | 31 |
| 6.1.3   | <u>La pêche à la palangre</u>                                    | 31 |
| 6.1.4   | <u>La pêche au fusil</u>   | 32 |
| 6.1.5   | <u>La pêche au patia</u>   | 33 |
| 6.1.6   | <u>La pêche au filet</u>   | 33 |
| 6.1.7   | <u>Les parcs à poissons</u>                                      | 35 |
| 6.2     | La pêche : un moyen de subsistance ou une ressource économique ? | 37 |
| 6.2.1   | <u>Étude de cas</u>  | 38 |
| 6.3     | Le secteur touristique lié au lagon                              | 41 |
| 6.3.1   | <u>Les acteurs du tourisme</u>                                   | 43 |
| 6.3.2   | <u>Les excursions</u>  | 43 |
| 6.3.3   | <u>La plongée sous-marine</u>                                    | 44 |
| 6.3.3.1 | <u>Un monde à part</u>   | 45 |
| 6.4     | La ciguatera   | 47 |
| 7       | <u>Logiques et modèles de gestion institutionnels</u>            | 51 |
| 7.1     | Le concept de « réserve de biosphère » et le réseau « MAB »      | 51 |
| 7.2     | L'outil : le Plan de Gestion de l'Espace Maritime                | 54 |
| 7.3     | L'appropriation institutionnelle du « <i>Rahui</i> » :           | 56 |
| 7.4     | Superposition des modèles  | 57 |

|       |  |    |
|-------|--|----|
| 8     | <u>Enjeux et confrontation des logiques traditionnelles et institutionnelles</u> | 59 |
| 8.1   | Quels enjeux et pour qui ?   | 59 |
| 8.2   | L'opinion de la population   | 62 |
| 8.3   | Développement, hybridité et « <i>third space</i> »                               | 66 |
| 8.4   | Évolution et réappropriation du « <i>Rahui</i> »                                 | 68 |
| 8.4.1 | <u>La période pré-coloniale</u>  | 69 |
| 8.4.2 | <u>L'époque coloniale</u>  | 70 |
| 8.4.3 | <u>La réappropriation institutionnelle</u>                                       | 71 |
| 9     | <u>Conclusion</u>  | 74 |
| 10    | <u>Bibliographie</u>   | 76 |

## 1 Introduction

Mon intérêt pour le Pacifique sud n'est pas récent, et il était évident qu'un travail de terrain dans cette partie du monde constituerait une expérience riche et intéressante à plus d'un titre. Plusieurs séjours en Nouvelle-Zélande ainsi qu'aux îles Fidji, en compagnie de mon frère, ont contribué à attirer mon attention sur ces populations et leur mode de vie en adéquation quasi parfaite avec leur environnement. De plus, une passion naissante pour la plongée sous-marine et la faune aquatique m'ont poussé, il y a quelques années déjà, à m'intéresser de près à ces îles du bout du monde, perdues dans l'immensité océanique de l'hémisphère sud. La problématique du développement durable et de la gestion des ressources naturelles ont toujours été au centre de mes préoccupations. Lorsque, j'ai découvert l'existence d'une réserve de biosphère, un concept qui m'était alors inconnu, sur l'atoll de Fakarava dans l'archipel des Tuamotu en Polynésie française, mon intérêt s'est vu décupler. C'est donc logiquement que le choix concernant mon travail de terrain s'est tourné vers cet atoll à la biodiversité exceptionnelle et aux traditions culturelles encore considérées comme authentiques. J'avais un double intérêt à me rendre en Polynésie française. D'une part, un attrait anthropologique, puisqu'il s'agit d'un terrain riche et remarquable par son originalité. D'autre part, un intérêt personnel, dans la mesure où les atolls des Tuamotu sont considérés comme l'un des plus beaux lieux pour la pratique de la plongée sous-marine. En ajoutant à tout cela les paysages exotiques et paradisiaques véhiculés par la promotion touristique, c'est naturellement que ma décision a été prise en faveur de cette destination.

Mon travail de terrain a été riche en rebondissements, en rencontres inattendues et exceptionnelles, et en expériences enrichissantes, tant sur le plan personnel qu'anthropologique. Il m'a été donné une chance unique de vivre avec la population locale au sein d'une famille merveilleuse, qui m'a accueilli chaleureusement et permis de participer à toutes les activités qu'un Paumotu effectue quotidiennement. Il s'agit là d'un bagage ethnographique essentiel, grâce auquel la présente étude a pu être réalisée.

## **2 Problématique**

L'atoll de Fakarava est à un tournant significatif de son évolution socio-économique. Avec neuf vols hebdomadaires, il est en tête de liste des atolls des Tuamotu les mieux desservis par la flotte de Air Tahiti et pourrait donc voir son potentiel touristique croître de manière exponentielle au fil du temps. Ainsi, sa situation géographique s'est considérablement améliorée et la destination n'apparaît plus comme un détour ou comme un objectif secondaire pour les touristes et les résidents, mais belle et bien comme une destination à part entière et incontournable. Dès lors, la population se voit confrontée à des réajustements sociaux et économiques importants dans l'optique d'un développement, principalement touristique, inéluctable. Il est donc important de saisir clairement les enjeux de ces réajustements tant au niveau social qu'économique, et dans leur dimension globale, en tant que moteurs du changement. On assiste à l'émergence d'une conscience collective visant à la gestion, à la préservation et à la mise en valeur tant du patrimoine culturel que naturel, ainsi qu'à une redistribution des rôles, étreinte entre une logique de croissance économique moderne et une utilisation individuelle et personnelle plus traditionnelle. Le phénomène de l'insularité, abordé ici selon les conceptions des géographes Philippe Pelletier (1997) et François Doumenge (2000), donne une vision globale de la complexité du cas des atolls. De part leurs spécificités dû à leur éloignement (en ce qui concerne l'archipel des Tuamotu) et à la particularité géomorphologique des espaces terrestres et marins, les atolls sont des exemples éloquent d'une insularité marquée et particulière. La continuité de l'espace est alors essentielle dans le sens où le rapport des surfaces (surfaces terrestres/surfaces marines) est totalement disproportionné, contraignant ainsi les populations insulaires à une relation avec l'élément aquatique beaucoup plus intense. Les différences ethniques entre les Polynésiens d'une part et les *popa'a*<sup>1</sup> d'autre part, sont des éléments importants pour comprendre les dialectiques certaines fois opposées entre ces catégories sociales et les utilisations de l'espace naturel à disposition. Chacun trouve son rôle dans l'économie locale, et se positionne par rapport aux besoins propres à son domaine d'activité (plongée, hôtellerie, restauration, pêche, perliculture). Il est difficile d'admettre une réelle cohésion et conscience collective au sein des acteurs économiques de l'atoll dans la mesure où chaque protagoniste envisage les ressources à disposition en fonction de modèles d'exploitation diverses suivant le secteur d'activité et selon l'optique de développement

---

<sup>1</sup> Mot tahitien désignant les individus de race blanche

envisagé. Cependant, chaque intervenant est en interrelation avec les autres, car chacun utilise d'une manière ou d'une autre un espace ou une ressource faisant partie intégrante du domaine communautaire de l'atoll, délimité spatialement par le lagon, et dans un contexte social restreint, au vue de la petite taille de la population. L'environnement naturel est ainsi placé en tête des préoccupations, car il s'agit là, de la principale ressource de l'atoll, qui est en fait l'attrait premier de Fakarava au niveau touristique. Ainsi, les représentations sociales de l'environnement sont incontournables pour comprendre quels sont les usages, les logiques d'exploitation et de gouvernance de l'espace maritime. Les logiques traditionnelles d'exploitation et d'utilisation de l'espace lagunaire seront étudiées afin de comprendre leurs enjeux et les impacts tant sociaux qu'environnementaux qu'elles peuvent avoir. L'exploitation rationnelle des ressources naturelles n'est pas nouvelle pour les paumotus, qui vivaient, jusqu'en 1975, selon les règles ancestrales du *rahui*, système de gestion visant à la mise en jachère régulière des espaces ou des ressources exploités, pour des raisons religieuses. L'évolution de cette pratique est en étroite relation avec l'histoire coloniale de la Polynésie française. L'arrivée des colons, suivie de la sédentarisation des populations ont fait du *rahui* une pratique successivement économique puis écologique. Avec la réappropriation du concept par les modèles institutionnels récents, on oscille actuellement entre une rationalisation de l'exploitation qui se veut à la fois économique (la pêche au troca (coquillage) en donne une bonne illustration) et écologique (les zones de *rahui* du PGEM).

L'intérêt suscité par la grande biodiversité de Fakarava et sa nature encore « intacte » n'est pas nouveau, mais l'engouement touristique qui en résulte et sa croissance continue sont actuellement l'une des plus importantes ressources de l'atoll. Il est alors primordial de gérer l'environnement de manière durable afin qu'un développement économique, social et touristique puisse se faire en adéquation avec la protection et la préservation de l'écosystème récifo-lagonaire à disposition. La récente officialisation du statut de l'atoll et des six autres atolls de la commune de Fakarava, en tant que réserve de biosphère déclaré par l'UNESCO, offre une plate-forme promotionnelle internationale qui va peut-être accroître encore le flux touristique. Cette nomination pose alors une condition incontournable à l'atoll et à sa population, qui exige un développement des activités humaines en adéquation avec la protection et la préservation de l'environnement, et privilégie ainsi la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité. L'enjeux est alors cerné : pour pouvoir croître et se tourner vers un avenir à la fois durable et viable, la population doit obligatoirement se préoccuper de son écosystème. Le label de « réserve de biosphère » permet de mettre en évidence la problématique environnementale et de prendre conscience de son importance, mais

n'apporte que très peu d'outils permettant la gestion réelle des écosystèmes exploités. C'est le rôle du plan de gestion de l'espace maritime (PGEM), mis en place par le service de l'urbanisme et le service de la pêche, qui fait office de réglementation des activités liées au lagon et aux zones côtières, que de poser un cadre juridique clair en matière de gestion et d'exploitation des ressources naturelles lagonaires. D'autre part, le service de la pêche a mis en place un plan d'action visant à limiter et réglementer la pêche de certaines espèces, posant des *rahui* aux périodes de reproduction et imposant une taille minimum des prises. Ces modèles institutionnels prennent-ils en compte les aspects traditionnels et culturels des populations locales exploitant les ressources concernées ? Est-il possible d'envisager une exploitation à la fois écologiquement cohérente et économiquement viable ? La confrontation entre les usages traditionnels et locaux d'une part, et les modèles de gestion institutionnels d'autre part, nous amène à la considération d'un espace encore mal définit, où l'environnement naturel prend une nouvelle dimension. Le concept d'hybridité et de troisième espace (« hybridity and third space » Homi Bhabha, 1995), qui renvoie à la notion de société multiculturelle est incontournable, puisqu'il s'agit ici de définir le positionnement de chacune des deux logiques (traditionnelle et institutionnelle) afin de comprendre les enjeux sociaux, économiques et écologiques, défendus par les deux approches.

### **3 Méthodologie**

Cette étude se veut pluridisciplinaire et aborde la problématique des stratégies de gestion et d'exploitation des ressources naturelles sous divers angles, géographique, historique, ethnographique ou encore biologique. L'approche pluridisciplinaire permet de saisir l'intégralité des enjeux, dans les multiples relations étudiées au sein même de la population, mais également dans les liens que celle-ci entretient avec son environnement et dans son rapport avec l'altérité.

Lors de l'élaboration du projet d'étude, une recherche bibliographique a été effectuée afin de cerner les aspects sociaux particuliers à la Polynésie française, et de pouvoir aborder la problématique de manière précise, une fois sur place. Des prises de contacts avec les institutions locales ont été réalisées afin de bénéficier, lors de mon séjour, d'un soutien logistique et personnel. La réalité locale étant légèrement différente de ce qui était attendu, j'ai été contraint de reformuler ma problématique en fonction des nouveaux éléments dont j'avais pris connaissance lors de mes premières investigations.

L'essentiel de la méthodologie utilisée est l'observation participante. Introduite par Bronislaw Malinsowski, la méthode consiste en une immersion dans une société, en partageant le mode de vie, en se faisant accepter par ses membres et en participant aux activités de groupe et à leurs enjeux. Si, dans un tel contexte, la connaissance de la langue est importante, il ne m'a pas été possible de l'apprendre et donc de l'utiliser efficacement dans mes enquêtes. Il est évident que l'accès à certaines informations s'est trouvé bloqué ou approximatif et les discussions avec les personnes d'un certain âge n'ont pas été des plus aisées, dans la mesure où leur maîtrise de la langue paumotu n'est pas comparable à celle du français. D'autre part, le positionnement de l'ethnologue est primordial et a été, dans mon cas, sujet à quelques ajustements, puisque j'ai été considéré, dès mon arrivée, comme un observateur de la réserve de biosphère (et par amalgame, avec les programmes de gestion qui lui sont associés). Il a fallu que je redéfinisse constamment mon rôle et les raisons de ma présence afin que celles-ci n'influencent pas les discours tenus par les habitants.

La durée de mon séjour sur l'atoll même de Fakarava a été de trois mois et j'ai pu m'immerger dans le quotidien d'une famille influente, pratiquant une polyactivité en relation avec l'ensemble des acteurs économiques et évoluant sur deux territoires différents, Fakarava et

l’atoll voisin de Toau. Les méthodes d’investigation utilisées dans le cadre de ma recherche ont été essentiellement des entretiens, qu’il n’est pas possible de qualifier de semi directifs, car les individus ne s’exprimaient pas dans leur langue maternelle, et qui s’apparenteraient plutôt à des discussions libres. Les entretiens étaient soit filmés, soit retranscrit sous forme de notes.

De plus, une recherche bibliographique importante a suivi le travail de terrain afin de confirmer, préciser et corroborer les informations collectées. Il m’a été difficile d’associer les connaissances ainsi obtenues, car les ouvrages portant sur l’archipel des Tuamotu sont relativement peu nombreux et ne sont pas contemporains à la problématique actuelle qu’est l’implantation des modèles de gestion des ressources naturelles.

## 4 L'insularité

### 4.1 Situation générale

Parler de la Polynésie française sans aborder le sujet de l'insularité et de toutes les problématiques qui lui sont liées serait une erreur évidente. Il est impératif de s'intéresser à ce phénomène pour cerner précisément toute la complexité de la vie sur une île, qu'il s'agisse de la vie sociale, des contraintes environnementales et physiques, jusqu'aux spécificités biologiques qui sont liées à l'isolement plus ou moins permanent d'une terre émergée au milieu du plus grand océan du globe. L'aspect et la formation géologiques d'un atoll sont la base même du particularisme social et environnemental qu'ils confèrent. Le présent chapitre abordera principalement la définition de l'île et des termes sociaux qui lui sont imputés, telle l'insularité ou encore l'insularisme.

De par sa situation géographique, la Polynésie dans son ensemble est soumise aux influences océaniques. Les îles polynésiennes, issues du peuplement maohi originel, forment un triangle allant de la Nouvelle-Zélande (au sud), jusqu'à Hawaii (au Nord) et à l'île de Pâques (à l'Est). Ce triangle pratiquement équilatéral, de 8000 kilomètres de côté, trouve son centre dans l'archipel de la Société qui a joué le rôle de foyer principal de dispersion et de redistribution du peuplement au sein de la Polynésie. Cet archipel fait office de centre géométrique au milieu du pacifique et présente la particularité de correspondre au pôle océanique, à l'antipode du pôle continental, situé en Europe centrale. L'explication de cette inversion entre plaine continentale et plaine océanique trouve son origine dans l'histoire géologique de la terre avec la phase d'expansion et de dispersion continentale du super continent, la Pangée, entre le secondaire et le tertiaire. Ainsi le triangle polynésien est au centre de l'hémisphère où le rapport terre-mer est l'inverse de celui auquel sont accoutumées les civilisations occidentales et orientales. L'océan couvre alors la presque totalité de l'hémisphère, l'océan Pacifique occupe à lui seul 180 millions de km<sup>2</sup>, soit les 4/5 de la surface du "Grand Océan". Les terres émergées, bien qu'étant comprise dans le triangle polynésien d'environ 35 millions de km<sup>2</sup>, ne représentent que 0,85% de la surface soit 294 074 km<sup>2</sup> pour toute la Polynésie. Dans le cas de la Polynésie française uniquement, la superficie terrestre des 118 îles est de 4167 km<sup>2</sup> pour une surface maritime de 5 030 000 km<sup>2</sup>, le rapport entre terre émergée et espace océanique se monte donc à 0,083%. Il est alors aisé de concevoir que le triangle polynésien ait été la zone habitée la plus isolée des grands courants de peuplement humain, faunistique et floristique. On peut considérer la

Polynésie comme un espace marginal absolu. Seules les espèces les plus résistantes et les mieux adaptées, ont pu survivre aux longs parcours océaniques, favorisant ainsi une sélection naturelle forte au détriment d'une diversité élevée, tout au moins en ce qui concerne le monde terrestre autant animal que végétal. Aucun animal quadrupède n'ayant pu atteindre ces terres, mis à part avec le concours de l'homme, seules les espèces avicoles y sont parvenues avant l'humain, certaines perdant au passage leur faculté de voler (le moa, le kiwi) grâce au manque de prédateurs au sol. On l'aura compris, les polynésiens ont pu évoluer à l'écart du monde, sans en subir ni les influences, ni les agressions, du moins jusqu'à l'arrivée des Européens. De plus, la surreprésentation de l'élément océanique, a conduit la cosmogonie tahitienne à en faire la base de toute représentation du monde. Ce sujet sera traité plus en détail dans un chapitre ultérieur.

## 4.2 L'île

Tout d'abord qu'est ce qu'une île? La question peut paraître simple, mais il est improbable de pouvoir y répondre de manière claire et il serait ambitieux de donner une définition absolue à ce terme, d'une part parce que la définition varie selon les champs scientifiques envisagés et d'autres part parce que la notion même d'île, peut faire référence à des objets très différents. On admettra alors une définition de base de l'île comme étant « une étendue de terre entourée d'eau » (Dictionnaire Larousse, 2008). A priori, l'objet géographique ainsi défini paraît évident. Mais de par la grande diversité insulaire, il est alors difficile de se baser uniquement sur la discontinuité terre-mer. Il faut prendre en compte la taille, la forme, le type d'île (autrement dit son type de formation : volcanique, fluvial, continental, etc...) pour pouvoir donner un sens précis au terme en question. Les îles sont innombrables sur la planète et il serait bien vain de chercher à en connaître leur nombre exact, car selon les limites fixées, soit en termes de taille minimale ou maximale, soit en fonction de leur proximité du continent, soit en fonction du peuplement humain, on obtient des données très différentes selon les auteurs ou les organismes officiels.

Si une île est une étendue de terre entourée d'eau, il existe une limite non-spécifiée qui sépare une île d'un continent. La limite est généralement fixée à la taille de l'Australie, mais la question de savoir s'il s'agit d'une île ou d'un continent est encore un sujet débattu. Certaines îles et presqu'îles sont accessibles à marée basse, et perdent alors leur caractère insulaire. Là encore, il est possible de les considérer, ou pas, comme des îles à part entière. Le concept d' « île » peut encore être utilisé métaphoriquement pour parler d'un isolat biogéographique

dans lequel des populations d'êtres vivants se trouvent isolées, formant des îles au sens biologique du terme (Sastre, 1981). Utilisé au pluriel, les « îles » font références aux Antilles, mais aussi à un archipel. D'autre part, dans le langage courant, le terme revêt généralement une saveur particulière et fait référence à l'île en tant que paradis exotique, d'espace intact et naturel, et porte la connotation d'un idéal de vie simple et sain. L'île est perçue, dans le sens commun, comme une étendue de sable blanc, arborant des cocotiers sous un ciel bleu et où le soleil brille continuellement, images quelques peu irréalistes lorsque l'on prend conscience de l'infinité quantité de types et de formes d'îles que le globe peut compter. On l'aura compris, le terme revêt d'innombrables sens et définitions, tout comme l'objet lui-même qu'il désigne.

On retiendra que l'île, en tant que situation géographique d'isolement, est le siège de manifestations et d'adaptations pour les populations humaines, animales et végétales. Il est également important de souligner un aspect essentiel de l'île, sa limitation dans l'espace. En effet, si l'on considère l'objet comme ayant des limites physiques évidentes, il est alors inconcevable de ne pas tenir compte des conséquences de ces frontières. Les ressources s'en trouvent directement concernées, tout autant que la démographie ou encore les possibilités de déplacements. Toutes ces contraintes sont à l'origine des systèmes sociaux complexes et des spécificités culturelles insulaires, insufflés par le phénomène d'isolement îlien. Ainsi la limitation des ressources conduit immanquablement à des ajustements sociaux et des manifestations culturelles spécifiques tel le *rahui*, qui sera illustré par la suite.

### 4.3 L'insularité

Si l'on définit l'île comme une étendue de terre entourée d'eau, cela nous conduit à associer dans une même catégorie des objets très dissemblables, de l'îlot au continent, dont le degré d'insularité est très variable. Il est difficile de définir ce degré d'insularité qui s'apprécie différemment selon que l'on s'intéresse à la géographie physique ou humaine, à l'économie ou encore à la biologie. Certains chercheurs ont défini des critères mesurables afin de quantifier le degré d'insularité. Le géographe François Doumenge, pose alors l'« indice côtier », qui se définit comme le rapport entre la longueur des côtes et la surface de l'île. Cet indice est maximum (2 ou plus), dans le cas des atolls pour lesquels la présence d'un lagon central augmente sensiblement la longueur des côtes. Selon le relief (massif ou très découpé) et la forme générale de l'île (plus ou moins circulaire ou allongée) cet indice varie fortement. Il considère qu'en dessous de 1/25 (1 km de côtes pour 25 km<sup>2</sup>), l'île a un caractère fortement continental. Il propose également l'« indice d'isolement », défini comme le rapport entre la

surface de la zone économique exclusive<sup>2</sup> (ZEE) des 200 milles marins et celle de l'île. Dans le cas de Clipperton (2 km<sup>2</sup>), sans aucune terre émergée dans le rayon des 360 km, cet indice est très élevé. Il diminue quand des îles sont plus proches. Au-dessous de 1/100, on ne peut plus parler d'isolement insulaire. Sur le plan biologique, il est possible de calculer un « indice d'endémisme », qui est le rapport du nombre total de taxons (genres, espèces, sous-espèces) du peuplement insulaire, par le nombre de taxons endémiques (propre à l'île). Cet indice donne une idée de l'importance de l'endémisme végétal et animal, c'est-à-dire de l'isolement biologique, qui caractérise une île donnée. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 1998), propose également un « indice d'isolement », plus complexe qui consiste à additionner la racine carrée de la distance de l'île de taille équivalente ou supérieure la plus proche, la racine carrée de la distance de l'archipel le plus proche et la racine carrée de la distance du pays continental le plus proche. À titre d'exemple, cet indice est le plus élevé pour l'île de Rapa Nui (149), il est de 102 pour Tahiti et 23 pour la Corse. Il est important de souligner que tous ces indices ne tiennent absolument pas compte des activités humaines, de l'importance de la population, ou encore de l'accessibilité (présence d'un aéroport, réseau internet, téléphonie, voies maritimes, etc....).

Dans le cadre de cette étude, le concept d'insularité doit être formulé dans sa dimension sociale et culturelle. On peut définir l' « insularité » comme étant l'ensemble des particularités qui font que les conditions de vie dans les îles sont différentes de ce qu'elles seraient sur la terre ferme voisine. Il est possible d'étendre l'emploi de ce terme aux autres milieux (continentaux) d'accès difficile partageant les problèmes des îles. Ce terme n'est alors pas réservé uniquement à un usage issu du domaine "maritime", mais définit une problématique liée à un isolement et un éloignement élevé et durable. Dans ce sens, il est indéniable que le phénomène d'insularité est d'autant plus important que la population est isolée géographiquement. Ainsi, la définition de l'insularité doit être réajustée pour s'insérer dans un contexte évolutif permanent. On admettra, de manière générale, une définition de l'insularité comme étant le caractère d'un espace ou d'un territoire confiné sur une ou plusieurs îles, cette spécificité donnant aux lieux et aux populations qui y vivent, des caractéristiques plus ou moins particulières, liées aux contraintes géographiques et géopolitiques. Selon le géographe Philippe Pelletier (1997), l'insularité est la relation dynamique qui se construit entre un espace insulaire et la population qui y vit. François Doumenge (1965) complète cette approche en avançant que l'insularité est d'autant plus affirmée que la position est plus éloignée des autres îles et surtout d'un continent, et que

---

<sup>2</sup>La zone économique exclusive (ZEE) est un espace maritime sur lequel l'Etat côtier exerce des droits souverains en matière économique

l'insularité n'est réelle que quand l'ensemble émergé se trouve tout entier soumis aux influences marines. La morphologie d'un atoll, pris entre l'océan d'un côté et le lagon de l'autre, est alors un exemple éloquent d'une insularité marquée. Selon Philippe Bachimon (1990), il est possible de parler d'"insularité absolue" lorsque l'on aborde la Polynésie française, car cette dernière présente une particularité presque unique, de former un espace intégralement océanique, composé de milieux micro insulaires. En effet, si Doumenge, au moyen de l' "indice côtier", classe les îles polynésiennes dans la catégorie des petites terres insulaires, et que l'on y ajoute les propriétés spatiales d'écartement<sup>3</sup> et d'isolement (Bachimon, 1990, p.18), il est alors possible de concevoir la Polynésie comme étant l'espace le plus insulaire de la planète et donc de définir son insularité comme une "insularité absolue". L'île polynésienne, de part sa taille, est, dans la majorité des cas, saisissable visuellement dans sa totalité. Sa dimension en fait donc une unité parfaitement définissable empiriquement à l'échelle de l'individu. C'est ce qu'appellera le nissonologue A. Moles (1978) une "île idéale". Selon Bachimon (1990), l' "ici" insulaire est un élément de formation-déformation du regard, et par-là, de la perception de l'ailleurs"(Bachimon, 1990, p 25-26). Le monde est alors défini dans l'idéal polynésien en fonction de la perception de la réalité insulaire dans laquelle il évolue.

#### 4.4 Le cas particulier d'un atoll

Les atolls se définissent comme des milieux extrêmement fragiles et précaires. Contrairement aux îles hautes qui possèdent un noyau montagneux, le lagon central impose des conditions de survie limitée. La domination océanique y est alors encore plus forte puisqu'elle s'affirme à la fois depuis la périphérie et depuis le centre, par le lagon qui communique (dans la plupart des cas, exception faite des atolls fermés tel Niau ou Taiaro) avec l'océan au niveau des passes (*ava*) et des chenaux (*hoa*), et qui lui fournit alors son eau, sa flore et sa faune. Seule la vie est possible sur les *motu*<sup>4</sup>, posés sur le récif annulaire ou au centre du lagon, alors entourés d'eau. Les *motu* sont soumis à une érosion active, l'eau y est rare, les sols sont élémentaires et la fertilité marine est limitée aux dimensions du lagon. Le rapport extrêmement faible entre les surfaces « atolls - étendue océanique », qui ne s'élève qu'à 2% et atteint 0,1% pour les terres émergées<sup>5</sup>, explique la fragilité des conditions de vie terrestre et marine. En règle générale, la précarité des conditions d'existence avait conduit les Polynésiens à considérer les atolls soit

<sup>3</sup>Distance séparant l'île la plus proche du continent le plus proche

<sup>4</sup>Île basse ou îlot corallien

<sup>5</sup>Chiffres : IRD <http://www.com.univ-mrs.fr/IRD/atollpol/irdpoly/geogra.htm>

comme des étapes sur leurs routes de migration, soit comme des zones refuges pour les habitants des îles hautes. Pour Bachimon, " avec les atolls, on se trouve en quelques sortes à la limite même de la notion d'île, tant la différenciation d'avec l'environnement océanique y est mince. Il ne saurait y avoir d'océanité insulaire plus poussée que celle rencontrée sur un atoll" (Bachimon, 1990, p.29). Ici, la notion d'insularité est alors pratiquement balayée pour être remplacée par un terme encore plus fort, à savoir l'océanité insulaire dont parle Bachimon.

Un certain nombre de contraintes particulières à la condition insulaire et résultant de l'isolement, de l'exiguïté des terres, de la configuration des côtes et de la qualité des ressources maritimes se traduisent par une plus ou moins grande insularité, au plan de l'aménagement de l'espace, de l'organisation des transports et des activités. Dans un contexte d'évolution démographique et d'augmentation du tourisme, le phénomène de l'insularité tend à s'ajuster et à s'adapter à de nouvelles composantes. Ainsi, l'augmentation cumulée des vols internes vers la capitale, des goélettes<sup>6</sup> desservant les atolls, des bateaux de croisières organisées, ou la récente installation d'un réseau Internet en « haut-débit » réduisent l'isolement de l'atoll. Il serait faux de penser, alors, qu'une société insulaire de petite taille est moins complexe qu'une société continentale. En fait, la complexité sociale y est tout aussi forte, certains acteurs pouvant cumuler plusieurs statuts. Et étant donné la taille modeste d'une population insulaire, le poids de chaque individu est plus fort dans les décisions de groupes. Selon J.-P Doumenge (2000), ceci explique le "clientélisme" des mandataires d'outre-mer, qui peinent alors à sortir de leurs relations interpersonnelles (on est à la fois le cousin, le voisin, le partenaire de travail etc...) et il est alors difficile d'assumer les charges impersonnelles d'une législature. Soulignons encore le fait que l'insulaire est un migrateur, pris dans un dilemme entre le désir de rester et la volonté de sortir d'un espace clos, l'île pouvant se présenter comme un piège. Un équilibre social dans une communauté insulaire est donc difficile à trouver. Et une fois encore, la fragilité du milieu insulaire, tant dans son aspect biologique que sur le plan social, est évidente : une catastrophe y a des effets irréversibles. Les hommes vivants sur une île se doivent donc d'être infiniment plus vigilant qu'en milieu continental. Ceci explique le conservatisme inhérent aux îliens qu'il serait facile de confondre avec une attitude routinière.

## 4.5 L'insularisme

---

<sup>6</sup>Bateaux utilisés pour le transport de marchandises, desservant régulièrement les îles éloignées

L'insularité a un impact qu'il ne faut pas minimiser sur le comportement identitaire d'une population. On parlera alors d'insularisme, qui peut se définir comme étant l'art de profiter de la spécificité d'une situation insulaire pour obtenir des avantages sociaux, économiques, financiers ou politiques. Selon Pierre George (1996), dans son « Dictionnaire de la géographie », l'insularisme est « la propension qu'ont souvent les insulaires à cultiver à l'excès leur spécificité, pour mieux affirmer leur identité culturelle ». Ainsi, toute société insulaire tient à son originalité. La promotion d'une culture, et donc d'une identité culturelle, est intimement liée au milieu car l'espace est clairement délimité, donc perçu et approprié. Une île, plus que tout autre espace, devient territoire et cela peut encourager une certaine forme de nombrilisme. Si l'insularité est un état physique, l'insularisme est un « concept psychosociologique » (J.-P Doumenge, 2000, p70). La culture polynésienne fait l'objet de revendications et d'une forte (re)mise en valeur au sein du Pacifique et également vis-à-vis de la France métropolitaine. Il y a un sentiment d'amour-rejet de la métropole, sentiment partagé entre le désir d'être autonome, tout en restant lié à la France par le lien financier. L'instabilité politique de ces dernières années, entre autonomistes et indépendantistes, illustre en partie le dilemme identitaire. D'autre part, il est possible de déceler d'autres formes d'insularismes, plus subtiles, à l'intérieur même de la Polynésie et qui s'exercent entre les archipels. D'une manière générale, les habitants des îles se définissent comme étant des îliens, en opposition aux habitants de Moorea et de Tahiti, représentant le pouvoir et le lien direct avec l'Etat français. En effet, le centre de décision se trouvant à Papeete, il s'agit de la même problématique que celle des Polynésiens vis-à-vis de la métropole. Les Paumotu se revendiquent également différents des Marquisiens ou des habitants des îles Australes, tout en clamant leur appartenance maohi. Dans le cas de Fakarava, cette affirmation identitaire trouve actuellement son épicentre dans le fait que l'atoll a été propulsé sur la scène internationale depuis son entrée dans le réseau des « réserves de biosphère » du programme « MAB » mis en place par l'UNESCO. Plus qu'ailleurs, ce relent identificatoire est actuel et permet à la population de faire un pas supplémentaire vers l'extérieur. Même si la région avait déjà été sous le feu des projecteurs en 1977, avec la nomination de la première réserve de biosphère marine de l'atoll de Taiaro, l'engouement et les revendications populaires n'avaient pas eu lieu, l'atoll étant inhabité. Aujourd'hui, s'il est possible d'admettre une unité culturelle entre les six atolls de la commune de Fakarava qui sont impliqués dans le projet du MAB, il est utile de souligner que chacun tente de se différencier des autres par une particularité au niveau environnemental ou biologique, donnant lieu à des pratiques sociales plus ou moins locales. Ainsi, par exemple, l'atoll de Kahuei semble réputé pour sa consommation d'œufs et d'oisillons de kaveka (*sterne fuligineuse, sterna fuscata*),

celui de Toau pour sa profusion de varo (squille, *lysiosquilla maculata*), ou encore l'atoll de Aratika pour la taille de ses kaveu (crabe des cocotiers, *Birgus latro*). Tous les atolls de la commune de Fakarava essaient alors de tirer profits des possibles bénéfices futurs liés à l'implantation de la réserve de biosphère en mettant en avant leur isolement et en faisant état de l'abandon latent dont ferait preuve le gouvernement central de Papeete, envers les archipels moins peuplés que celui de la Société.

## **5 Représentations traditionnelles et locales**

Afin d'aborder l'exploitation locale de l'environnement et de ses ressources naturelles, il convient de définir un certain nombre de notions importantes, dans le but de clarifier le contexte, les dénominations et les conceptions utilisées dans cet exposé. Il s'agira de définir les notions d' « environnement », de « ressources naturelles », ainsi que l'exploitation qui leur est associée, et de *fenua* afin de saisir dans sa globalité l'étendue de la relation qu'entretient la population avec les éléments qui l'entourent et ainsi les représentations auxquelles elle fait référence. Une brève description de la cosmogonie tahitienne permettra de saisir la profondeur des enjeux qui lient les habitants à leur « terre ».

### **5.1 Définition**

#### **5.1.1 L'environnement**

Dans un premier temps, intéressons-nous à la base de la problématique, à savoir, l'environnement. Le problème est de savoir comment définir un concept aussi large et diversifié. Tout d'abord la définition générale de l' « environnement » admise actuellement, est « l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants (en particulier l'homme) se développent. »<sup>7</sup>. Toutefois, le sens du terme a évolué et ne désignait pas directement l'élément naturel ou social mais d'abord une action, celle d' « environner, de tourner autour d'une enceinte » ou encore un « contexte immédiat »<sup>8</sup>. Ce n'est qu'à la fin du XXème siècle, que son sens désigne, du moins pris sans qualificatif particulier, la nature considérée dans sa relation avec l'homme. Ainsi la norme ISO 14001 :1996 (Organisation internationale de normalisation) définit officiellement l'environnement naturel comme étant « le milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant, l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations ». Avec le temps, les notions humaines de l'environnement circulent d'une échelle locale à une échelle globale. L'environnement représente principalement des composants et des conditions d'habitats dans la biosphère. Il

---

<sup>7</sup> Le nouveau petit Robert, Paul Robert, Dicorobert Inc, Montréal, Canada, 1993

<sup>8</sup> Le nouveau petit Robert, Paul Robert, Dicorobert Inc, Montréal, Canada, 1993

semble que les conceptions individuelles et collectives puissent se situer entre deux visions du monde. La première étant une conception de l'environnement qui affirmerait la domination de l'homme sur la nature dont il tire les ressources lui permettant de subvenir à ses besoins. Cette conception reçoit l'appui de la bible et légitime une exploitation des ressources naturelles basées sur des critères économiques. Une seconde conception, opposée, situerait l'homme au niveau de l'environnement et insiste sur la responsabilité du premier dans la bonne gestion des ressources à sa disposition et sur l'interdépendance entre les activités humaines et l'évolution de l'environnement. Le terme « environnement » définira donc non seulement une dimension naturelle, mais également la dimension sociale qui lui est associée puisqu'en dépendant directement. C'est par l'environnement de l'atoll, les différents éléments le composant, que se construit la société paumotu de Fakarava, sa culture, ses traditions et son économie. L'environnement naturel d'un atoll est alors délimité par la pente externe du récif, et par le lagon interne englobant tout ce qu'il contient (motu, pinacles<sup>9</sup>, passes, etc...).

Il est à souligner encore, que la notion d'environnement n'est pas figée, mais en constante évolution et qu'elle s'adapte aux grandes tendances actuelles que sont les préoccupations environnementales émergentes, produisant une idée nouvelle qui veut que l'environnement devienne un « bien commun » ou « bien public ». Dans cette logique, il faut retenir le fait que les enjeux de conservation, de gestion et de protection de l'environnement dans son intégralité, deviennent alors une évidence pour tous les secteurs liés au développement d'une île. La valeur de l'environnement et de son état n'est pas quantifiable, mais peut-être définit par le concept d'aménité, qui caractérise le plaisir induit par la fréquentation d'un lieu ou la simple vision d'un paysage. Aujourd'hui reprise par les acteurs de l'environnement et du développement durable, la notion d'aménité environnementale ne concerne plus uniquement le paysage mais également la biodiversité et donc les espèces, animales et végétales comme éléments de l'écosystème. Les aménités environnementales sont à priori offertes gratuitement par la nature, non quantifiables et inestimables. L'aménité d'un atoll est alors importante, sa naturalité lui conférant un statut particulier dans la conscience collective du monde occidental. Le secteur touristique l'exploite d'ailleurs à sa guise. On sait que l'on est prêt à payer beaucoup plus cher une maison, un séjour touristique, une location de vacances, pour la vue et le paysage ou tout indice d'une nature sauvage et préservée. L'économie s'est donc chargée, dans une certaine mesure, de l'estimation de la valeur environnementale en tant que patrimoine profitable.

---

<sup>9</sup> Agglomération corallienne affleurante, située à l'intérieur du lagon

### 5.1.2 Les ressources naturelles et leur exploitation

De manière générale, la ressource est un moyen matériel dont dispose ou peut disposer une collectivité. Lorsque l'on parle de ressources naturelles, il faut alors considérer l'environnement comme le fondement de son développement et de sa pérennité. La ressource naturelle est un bien, une substance ou un objet, présent dans la nature, et exploité pour les besoins d'une société humaine. Il s'agit donc d'une matière première, minérale ou d'origine vivante, ou encore d'une source d'énergie. La fragilité et la limite de certaines ressources caractérisent les ressources non-renouvelables par opposition aux ressources renouvelables, qui ne sont pas pour autant inépuisables. L'exploitation des ressources naturelles est une activité constante et vitale pour tout être vivant. Quand une ressource est limitée, il peut y avoir surexploitation, puis éventuellement disparition de la ressource. Les phénomènes de surexploitation semblent très rares dans la nature, où ils sont régulés par des boucles de rétroactions écologiques (une espèce qui surexploite son environnement est affaiblie faute de ressources, ses populations régressent, ce qui laisse le temps aux dites ressources de se reconstituer). L'homme semble être devenu un cas particulier, qui par sa multitude et ses capacités, a considérablement développé l'exploitation des ressources naturelles. Il faut également considérer une autre problématique, qui n'est pas directement liée à l'exploitation locale, mais qui agit à plus grande échelle, le réchauffement climatique. Ce dernier joue un rôle non négligeable dans l'évolution et le maintien des ressources naturelles à disposition. Dans le cas des atolls, la population locale ne peut pas être tenue pour responsable de cette crise écologique, mais elle aurait plutôt tendance à se considérer comme une victime des abus de la société occidentale. Pour les écosystèmes marins et récifo-lagonaires, l'évolution de certains facteurs écologiques abiotiques, en l'occurrence l'augmentation de la température moyenne de l'océan et l'augmentation de son niveau, influent considérablement sur leur santé, déjà fragilisée par d'autres bouleversements d'origine anthropique (pollution des eaux, terrassements du littoral, surexploitations de sites touristiques, etc...). L'addition des perturbations environnementales a un impact réel sur la santé des écosystèmes et leur production. L'exploitation de celui-ci, même si elle reste acceptable et se fait de manière consciente et responsable par les acteurs autochtones, n'est qu'une attaque supplémentaire qui contribue encore un peu plus à son affaiblissement, mais dans des proportions moindres si l'on considère les impacts relatifs des différentes atteintes.

L'économie liée aux types d'exploitations de certaines ressources, doit également être prise en considération. Il apparaît une relation forte entre l'environnement, son exploitation et les

bénéfices pouvant en être retiré. Une ressource pouvant faire l'objet d'un profit intéressant, sera soumise à une pression d'exploitation, comme ce fût le cas pour le kaveu (crabe des cocotiers) par exemple. La composante économique est extrêmement importante, et, dans la grande majorité des cas, elle détermine à elle seule le taux d'exploitation des ressources naturelles. Il y a, en effet, deux types de pression qui s'exercent sur l'environnement. Tout d'abord, les activités humaines basées sur l'exploitation des ressources naturelles exercent une pression que l'on peut qualifier de directe, puisqu'elles touchent clairement l'écosystème. Ensuite, la pression économique, indirecte cette fois-ci, qui s'exerce sur l'exploitation de l'environnement, et pousse celle-ci vers un accroissement. Si la pression économique est absente ou réduite, l'exploitation qui lui est associée reste alors dans des limites supportables pour l'ensemble des ressources naturelles considérées. Dans le cas des atolls de Polynésie française, la pression économique exercée sur l'exploitation de l'environnement reste relativement faible, pour deux raisons. Premièrement, la taille restreinte des populations et le nombre limité de touristes ont peu d'influence sur l'état des ressources lagunaires. En second lieu, la distance, le coût et le manque de possibilités liées à l'exportation de produits vers les centres de consommation que seraient Tahiti et les îles de la Société limitent drastiquement le potentiel économique des ressources exploitables. C'est donc, dans la grande majorité des cas, une micro-économie locale qui se charge de restreindre la pression des activités humaines sur l'environnement.

Ainsi, les deux disciplines que sont l'écologie et l'économie possèdent une racine grecque commune, « *eikos* » signifiant la maison, le chez-soi, et qui pour l'économie (« *-nomos* ») consiste à gérer et administrer ce chez-soi tandis que l'écologie (« *-logos* ») a pour but d'étudier et de comprendre ce chez-soi. La différence peut paraître minime pour certain, mais dans la pratique, l'objet d'étude et les enjeux sont radicalement différents. Alors qu'aujourd'hui, le monde semble être dirigé par l'économie, il est plus que jamais d'actualité de trouver un compromis entre économie et écologie. « L'économie est et risque de demeurer le composant modificateur de système occultant la possibilité d'une éthique universelle » cité par Odum (1974, p.94), écologue américain, qui souligne le paradoxe entre ces deux termes que sont l'économie et l'écologie, pourtant issus des mêmes racines éthymologiques, mais recouvrant des concepts aussi différents, voire opposés dans les diverses sociétés. Ils sont pourtant mis en relation étroite dans le concept général du développement durable, et les structures mises en place récemment dans l'archipel, escomptent apporter la possibilité de les confondre dans un même but. Le programme MAB de l'UNESCO qui propose la labélislation de « réserve de biosphère » est un exemple éloquent, visant une préservation et une conservation de

l'environnement, tout en offrant la possibilité d'un développement économique et social des atolls de la commune de Fakarava. Les activités humaines, et donc l'économie en découlant, doivent être en adéquation avec la problématique écologique locale. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles sont alors extrêmement complexes et les paramètres devant être intégrés à l'équation, sont multiples et variables. Les modèles de gestions proposés par les institutions tiennent alors un rôle primordial dans la pérennité des écosystèmes coralliens et toutes les sphères qui leur sont associées, tant culturelle que sociale et économique.

## 5.2 La cosmogonie tahitienne

### 5.2.1 Les éléments naturels bisexués

Les éléments constituants de l'île ne sont pas neutres et inertes, mais dissociés selon leur appartenance à l'un ou l'autre des deux sexes. Il en découle une approche sexiste de ces éléments qui se traduit par des *tapu*<sup>10</sup>. Certains éléments, tels que la terre cultivée, la végétation, les rivières, font parti du monde féminin *ufa*, qui est profane ou *noa*. À l'opposé, la pierre et la mer sont associées au sexe masculin *oni* et possèdent un caractère sacré ou *raa*. Ainsi, l'accès au monde minéral des *marae*<sup>11</sup> ou encore à l'océan, est interdit pour les femmes. En s'intéressant aux matériaux constitutifs de l'île, il est possible de dégager les relations sexuées qui s'y établissent.

Intéressons nous d'abord à la terre, qui, de par sa fertilité, a pu être associée à la femme. Pour les Maohi, la terre (au sens de terre féconde) est la déesse Hina, femme du premier dieu Taaroa. De cette union, un premier germe serait né, ainsi que tout ce qui croît à la surface de la terre. Il faut souligner le rôle de facteur de solidification et de cohérence, joué par cette fertilité. Le principe de féminité, la fécondité, est donc pris comme le facteur déterminant de l'existence de la terre. Ainsi, certains rituels maohi qui sont directement liés à la fertilité, sont chargés, d'une certaine manière, d'assurer la durée et de reproduire la cohésion des éléments du *fenua*. Pour exemple, citons la pratique de l'enterrement du placenta du nouveau-né qui doit marquer la continuité des liens existants entre l'homme et la terre. À ce titre notons encore que le placenta est appelé *pu fenua* (*pu* : centre) (Saura, 2005). L'identité maohi ne peut se définir sans cette attache. Une partie du corps humain, ou sa totalité, lorsqu'elle est inhumée, n'est pas destinée à pourrir mais au contraire à produire des plantes, la terre faisant office de régénérant de ce qu'elle renferme, en particulier de l'homme qui est son principal élément fécondateur. Il en

---

<sup>10</sup> Interdit religieux

<sup>11</sup> Ancien temple

ressort une approche humaniste du monde végétal. L'homme est vie et en reste le germe après sa mort, par revitalisation dans les plantes et non par réincarnation.

En tant qu'éléments masculin et donc sacré, la pierre est considérée comme noble. Elle symbolise la dureté et exprime la force physique (soit la masculinité) et la force spirituelle (donc le sacré), et est donc en opposition à la féminité et la mollesse de la terre fertile. La pierre est un élément relativement rare sur le domaine terrestre (ou souvent recouverte de végétation) mais très abondante dans l'élément marin (le corail) et n'est pas considérée comme une matière inerte. En effet, la croissance du récif confère une dynamique à la pierre, dynamique ascendante qui lui donne un caractère sacré, la pierre blanche issue du corail mort étant utilisée dans la construction des marae par exemple (dans les Tuamotu particulièrement)<sup>12</sup>.

Parlons maintenant de la mer<sup>13</sup>, élément central de cette étude, qui possède deux dénominations selon que les Maohi considèrent sa surface et son étendue, *tua* ou *tai*, ou sa profondeur, *moana*. Mais, dans les deux sens, elle est *tapu*. La masculinité de l'océan lui est conférée par la force qu'il semble pouvoir déployer au regard de la fragilité de la terre insulaire. C'est pourquoi l'accès à l'océan est réservé aux hommes qui déploient leur force pour tenter de le dominer. Il est possible de distinguer trois types d'actions sur l'océan, tous demandant l'utilisation de l'universelle pirogue ou *va'a*, dont la fabrication et l'usage répondent à des règles strictes, empreintes de *tapu* et donc logiquement réservé aux hommes. Tout d'abord la mer est le support presque unique de chaque déplacement. Selon les légendes, il n'est pas envisageable que le peuplement des îles se soit fait par un autre moyen que la navigation, autrement dit, qu'il puisse y avoir eu des peuples indigènes, au sens stricte, antérieurs à leur arrivée. D'autre part, la plupart des déplacements autour des îles se faisaient par la mer ou le lagon. Ensuite, la mer est perçue comme un garde-manger aisément exploitable et pratiquement inépuisable. Il faut cependant considérer ici plus précisément le lagon, qui présente l'avantage d'être facile d'accès, et où les concentrations de ressources sont généralement localisées en des lieux fixes du récif ou du rivage et sont extrêmement diversifiées, contrairement au large où la pêche en haute mer peut être plus aléatoire. Le lagon fourni alors l'essentiel de l'apport protéique du régime alimentaire maohi. Enfin, l'océan est un monde peuplé d'*atua*, autrement dit de dieux (dieux, demi-dieux, dieux hommes), et de morts réincarnés dans les grands poissons. Cette peuplade océanique est extrêmement variée et riche. La baleine, *tohora*, est l'émanation de

<sup>12</sup> Dans les autres archipels, la pierre étant plus présente sur le domaine terrestre, il y a une distinction entre la pierre noire issue de l'érosion de la montagne, et possédant une dynamique descendante et de submersion, et la pierre blanche issue de la croissance corallienne, possédant une dynamique ascendante donc d'émergence lui conférant une sacralité plus importante.

<sup>13</sup> Il faut faire la distinction entre l'eau de mer, élément masculin et sacré et l'eau douce des rivières, élément féminin et profane (Bachimon, 1990)

Taaroa, le dieu fondateur. Le grand requin bleu est l'émanation de Mao-Porutu (requin de belle apparence) qui vient des eaux de Tane, père de l'humanité. D'autres sont des émanations de Tino-Rua (corps à deux natures), dieu de l'océan, ou encore sont possédés par les esprits de personnes mortes, protégeant les membres de leur famille. La dorade coriphène, *mahi mahi*, est habitée par l'esprit de ceux qui ont péri en mer, et les couleurs vives et changeantes qu'elle prend lorsqu'elle est sortie de l'eau et meurt, expriment les esprits qui la quittent à ce moment-là. La raie, *fai*, est le marae mouvant de Taaroa, alors que le poisson-lune, *papahi*, porte le nom de sa pirogue sacrée. La pieuvre, *fee*, en maintenant le ciel sur la terre, provoquait les ténèbres. La mer reste alors le lieu où s'établi le contact direct avec le monde de l'au-delà, sans qu'il y ait besoin d'idoles de pierre. Cet univers est celui de l'origine de la substance et l'assise de la matière terrestre insulaire, et toutes ces qualités en font un endroit protégé et réservé. Étant le seul moyen d'y accéder, la pirogue est alors également regardée comme pleinement sacrée, au niveau de sa fabrication et de son utilisation. Ainsi, du fait de cette importante dimension sacrée et grâce aux multiples liens établis entre l'élément marin, le monde de l'au-delà et les Hommes, la mer, dans son intégralité, prend une place primordiale au sein des représentations environnementales maohi.

### **5.2.2 La formation du monde**

La formation du monde est un élément essentiel qui se répercute sur l'ensemble des représentations maohi. Toute la cosmogonie tahitienne est basée sur les volontés et les agissements des dieux et demi-dieux. La création de l'espace et des éléments qui le composent, résulte d'une volonté divine originelle, celle de Taaroa, et l'organisation d'ensemble de ces éléments, le ciel, la mer et la terre est confiée aux divinités issues de Taaroa, Hina (déesse de la lune), Tane ( dieu de la terre), Tu (l'exécuteur des œuvres de Taaroa), Taata (créateur du genre humain). La finalisation du travail, la création des îles et leur positionnement est l'œuvre des demi-dieux, dont les principaux sont Maui et Hiro, tous deux pêcheurs d'îles.

Dans la construction du monde, il est alors possible de distinguer trois étapes principales. La première étant celle qui a vu éclore les divers éléments du monde de la coquille initiale enfermant Taaroa, car toute chose est censée être enfermée dans une coquille avant d'exister. La terre apparaît comme une coquille renversée, flottant sur l'océan et remplie des éléments fécondeurs issus du squelette et de la chair de Taaroa pour constituer respectivement la montagne et la terre fertile. La coquille correspond alors à la barrière récifale, et est remplie

dans le cas des îles hautes, mais vides dans le cas des atolls. Pour exemple, l'atoll de Rangiroa, de par sa taille similaire à celle de Tahiti, serait issu de l'expulsion de la coquille supérieure de cette dernière lors de sa création.

La seconde étape correspond aux tentatives des dieux Ru, Tino, Tane et Maui pour ériger le ciel, le stabiliser et y placer les astres. Le ciel adhère à la terre du fait que la pieuvre Tumu-raifenua (fondation du ciel terrestre) y est accrochée. Cette deuxième étape voit donc intervenir les dieux organisateurs qui sont également considérés comme les premiers représentants de l'espèce humaine. En effet, dans l'esprit maohi, les hommes sont d'ascendance divine et les chefs qui ont conduit les expéditions de peuplements des îles sont toujours assimilés à des dieux organisateurs. Les montagnes qui se tiennent au centre des îles hautes seraient les ruines des piliers du ciel, d'où le fait qu'elles constituent des lieux sacrés et *tapu* interdit aux hommes et soient la résidence des dieux et des morts. Les atolls seraient des coquilles vides, retournées et flottantes sur l'océan, dont la couronne récifale en constitue le bord. Selon P. Bachimon (1990), le monde polynésien possède la propriété d'être îléocentrique voir archipelagocentrique. Il est considéré comme une unité ne dépassant pas les limites de la voûte céleste à l'horizon. Chaque île possède son propre univers et le vaste monde l'entourant apparaît comme pluricellulaire. « Il [le monde] est composé d'une multitude d'unités spatiales ayant pour noyau une île et dispersées dans le vaste océan. Il s'agit en définitive d'une représentation qui retient comme explication de l'ordre des choses l'océanicité totale de la surface de la Terre. L'origine marine commune des phénomènes terrestres est, ainsi, le facteur déterminant à la saisie maohi du monde. » (Bachimon, 1990, p 84). Ces propos soulignent l'importance et le rôle essentiel du domaine marin dans la vie quotidienne des Polynésiens. Tous les secteurs d'activités sont reliés d'une manière ou d'une autre à l'océan et pour cette raison il est impossible de le dissocier de la culture polynésienne. Les populations vivant sur les atolls possèdent un lien encore plus prononcé avec le monde aquatique, faute d'opposition géographique réelle à ce dernier. Le lagon se substituant totalement au domaine terrestre montagneux et les possibilités d'une agriculture étant extrêmement réduite, il est évident que seules des activités en rapport avec l'environnement marin peuvent être pratiquées et la dépendance y est encore plus forte.

La troisième étape de la cosmogonie met à jour le fait que ni la stabilité, ni la position des îles ne sont acquises à l'origine et qu'elles restent provisoires. Les îles sont en effet pêchées et sorties du fond de l'océan par des demi-dieux. L'apparition d'une île se fait généralement par son émersion et elle préexistait auparavant en tant qu'être marin vivant. Il en résulte la forme des îles, la partie immergée étant considérée comme une coquille géante et l'aspect de la partie

émergée est lié à l'espèce de poisson dont elle est issue. L'explication des deux types d'îles rencontrés en Polynésie française tient au fait que les îles hautes sont des coquilles remplies par un être marin, alors que les îles basses, ou atolls, sont les coquilles vides qui formaient le couvercle des précédentes et qui ont été catapultées lors de leur ouverture, et se trouvent donc logiquement à leur périphérie. De par son origine sous-marine, l'île est dans une position quelque peu artificielle et instable et risque constamment d'être submergée par un déchaînement de l'océan. Les îles dérivent, même habitées, et pour les stabiliser, les polynésiens se doivent de les maintenir à flot au moyen de pratiques magiques régulières. Par définition, la terre maohi est cernée par l'océan et l'insularité est donc la seule forme terrestre existante et concevable. La notion du monde correspond à celle d'un espace maritime indéfini et il est perçu comme le contenant, les solides, les poissons, les îles etc... n'en sont que les contenus. La terre, support du peuplement maohi, est d'apparition postérieure à l'humanité, sauf dans le cas de la terre initiale, créée par Taaroa. Il y a là un renversement par rapport aux cosmogonies que l'ont rencontré ailleurs, où la terre est un acquis pour l'homme qui n'a qu'à en disposer. L'homme ne reçoit pas sa terre ou son île achevée, mais se doit de la stabiliser. « Dans le monde maohi, les notions de stabilité, de permanence, que nous plaçons dans le support terrestre, en sont totalement absentes, pour la simple raison qu'ici la terre n'est pas un « sol » mais est portée par le seul support universel, sur lequel elle flotte, l'océan. (...) Il n'y pas « une terre maohi », mais autant de « fenua » qu'il y a d'îles, habitées par une communauté humaine qui a à charge de la maintenir à flot, d'éviter qu'elle ne dérive et qu'elle ne se désagrège » (Bachimon, 1990, p 90). L'île n'a pas d'existence en dehors de la société qui l'habite, elle est un produit social puisqu'elle est révélée, positionnée et maintenue en l'état par les demi-dieux qui en sont les premiers habitants et les ancêtres des chefs auxquels ils ont transmis leur mana<sup>14</sup>.

### 5.2.3 Le « Fenua »

Dans la langue tahitienne, un mot permet de résumer la valeur de l'île polynésienne en tant qu'objet rare et unique, émergé au milieu de l'immensité océanique : le *fenua*. Ce terme permet d'exprimer plusieurs notions suivant son contexte. Il exprime l'île comme phénomène rendu précieux par sa rareté. Il supportera la conception générale de « terre ». Il englobe également l'idée de « pays », au sens de terre des hommes et de patrie, mais aussi au sens de la

---

<sup>14</sup> Energie magique, puissance spirituelle

communauté qui y vit. Pour les Maohi, l'île et les hommes qui la peuplent forment un tout indissociable, car la présence de l'humanité paraît être indispensable au maintien des différents composants de la nature insulaire, que sont l'eau, la pierre, la terre, la végétation, que les dieux ont produits mais pas stabilisés. Ainsi, l'assemblage des éléments qui fait du *fenua* un tout cohérent, est sous la responsabilité des hommes. Cette vision confère une importance toute particulière aux attaches qui lient un Polynésien à sa terre natale, voir à l'ensemble du territoire.

#### **5.2.4 Le principe de continuité terre/mer**

Un des principes fondamentaux de la logique polynésienne et plus généralement des populations d'Océanie est la continuité entre la terre et la mer. En effet, il n'y a pas de scission notable entre le monde terrestre et le domaine maritime, qui fait partie intégrante de l'espace utilisable. Qu'il s'agisse des îles hautes ou des atolls, le lagon, plus ou moins bien délimité par le récif frangeant, est le siège d'activités culturelles et économiques importantes. Sans rentrer dans la complexité du principe d'indivision, la propriété fractionne les terrains en tranches comportant une partie terrestre et un domaine lagonaire. Plus que partout ailleurs, les habitants des atolls vivent presque exclusivement de l'exploitation des ressources lagonaires et les principes de gouvernance utilisés aujourd'hui par les institutions contribuent à une déterritorialisation des espaces en participant à l'interruption de cette continuité. La perte de repères culturels et traditionnels ainsi que de nouvelles contraintes imposées par les dispositifs de gestion et les nouveaux outils réglementaires concourent à l'élaboration de codifications locales se trouvant à cheval entre les modes traditionnels et institutionnels. Pour exemple, deux modèles de gestion différents sont appliqués sur les atolls concernés par la réserve de biosphère, le PGA (Plan Général d'Aménagement) pour la partie terrestre, et le PGEM (Plan de Gestion de l'Espace Maritime) pour le domaine maritime. En faisant une distinction nette entre les deux milieux, différence certes pertinente pour la conception occidentale de l'espace, la perception traditionnelle de l'environnement saisi comme une réalité continue, n'est pas représentée. La pensée polynésienne envisage la nature et la culture selon un principe de continuité, et, « dans leur logique, respecter la nature, c'est respecter la terre qui relie aux ancêtres (*tupuna*) et au monde des dieux. C'est aussi les honorer et reconnaître la place qui est la leur dans le monde d'aujourd'hui. » (Ghasarian, Cambridge, Geslin, 2004)

## **6 Types d'exploitation et nature des ressources**

Lorsque l'on aborde le sujet de l'exploitation des ressources naturelles sur un atoll, il faut distinguer deux approches, distinctes mais complémentaires. Il est possible de s'intéresser au type de ressources recherché, qui engendre une technique ou une activité particulière. Ou, dans l'autre sens, il faut envisager l'activité qui va déterminer la ressource nécessaire à son déroulement. Dans les deux cas, le paramètre géographique joue un rôle déterminant puisqu'il définit à la fois le type d'activité et la ressource visée. Dans ce chapitre, il va s'agir dans un premier temps de détailler les différentes activités pratiquées dans le lagon de Fakarava, en les associant aux ressources nécessaires à leur réalisation. Ensuite, elles seront confrontées aux problématiques locales en termes d'usages et d'appropriation de l'espace par les différents acteurs.

Comme expliqué précédemment, l'environnement d'un atoll comporte diverses zones, le lagon, les passes, la pente externe, et le milieu pélagique, qui constituent l'écosystème récifo-lagonaire, lui-même pouvant encore être scindé en plusieurs unités de micro écosystèmes, tous interdépendants. Chacune de ces zones donne lieu à certains types d'exploitation et donc à des activités particulières, dépendantes des ressources recherchées. Ainsi, l'accent sera mis sur la pêche et sur le secteur touristique, mais la periculture ne fera pas l'objet d'une réflexion particulière car il ne m'a pas été possible, durant mon travail de terrain, d'aborder suffisamment cette thématique, qui devrait faire l'objet d'une étude à part entière.

### **6.1 La pêche et ses déclinaisons**

Le thème de la pêche étant extrêmement vaste, il apparaît bien compliqué, à première vue, de pouvoir le saisir totalement. S'il y a une activité essentielle sur un atoll, ce doit être la pêche, sous toutes ses formes. Qu'elle soit à la palangre, à la traîne, ou au fusil, elle fait partie du quotidien, plus que toute autre occupation. Pour la majorité des insulaires, elle reste la principale ressource alimentaire. Il s'agit d'une pêche dite artisanale, et très peu nombreux sont ceux qui en font une activité économique à part entière. Lors de mon travail de terrain, j'ai pu partager le quotidien d'une famille dont les ressources provenaient de l'exploitation d'une pension de famille sur l'atoll de Toau et des produits de la pêche. J'ai donc pu être initié aux

différentes formes de pêche en participant activement à toutes les étapes, de la préparation du matériel, jusqu'à l'emballage et l'envoi des filets de poissons exportés vers Tahiti. Ainsi, l'expérience acquise sous la tutelle de cette famille me permet d'énumérer ici les nombreuses manières de pêcher et les espèces recherchées suivant les fins envisagées. En premier lieu, je vais définir en détail chaque type de pêche et les espèces ciblées. Une attention particulière sera donnée à la pêche au filet et aux parcs à poissons dans la mesure où ces deux pratiques engendrent un profit économique pour ses acteurs, au sein de l'atoll de Fakarava, mais également avec Tahiti. En second lieu, je les relieraux aux activités économiques qu'ils génèrent et à quels besoins ou marchés ils sont associés.

### **6.1.1 La pêche à la traîne**

Cette technique requiert l'utilisation d'une embarcation à moteur relativement puissante, et des conditions météorologiques favorables. Elle est généralement pratiquée en milieu pélagique, sur la pente externe ainsi que dans les passes mais beaucoup plus rarement à l'intérieur du lagon, pour deux raisons. D'une part, les fonds lagonaires, irréguliers, ne se prêtent guère à cette pratique. D'autre part, les espèces recherchées ne sont généralement présentes que dans les milieux pélagiques et dans les passes. Cette pêche consiste simplement à laisser traîner dans le sillage du bateau, une ou plusieurs lignes comportant un leurre. Ce leurre peut être adapté aux espèces de poissons recherchées. La canne à pêche est rarement utilisée, le « nylon » étant remonté à la main selon une technique particulière, afin d'être efficace et rapide et de ne pas perdre le poisson. En effet, ce dernier peut se détacher, rompre la ligne, ou encore être la proie de prédateurs plus gros (généralement des requins), comme cela arrive fréquemment lorsque la pêche se déroule dans une passe.

Soit la pêche se fait sans but particulier, et l'embarcation navigue le long des tombants ou fait des allers-retours dans les passes (pour autant que la marée ne soit pas à l'étale). Soit elle consiste à rechercher des attroupements d'oiseaux à la surface de la mer. Ces nuées signifient que des espèces prédatrices chassent les plus petits poissons, qui remontent alors vers la surface, attirant à leur tour les oiseaux. Il s'agit de naviguer au milieu de cette mêlée, en sachant qu'un banc de thonidés est certainement à l'œuvre en dessous. Selon les espèces d'oiseaux observées, généralement des fous ou des sternes, les pêcheurs peuvent savoir à l'avance la variété de poisson se trouvant sur les lieux et adaptent alors le leurre. Il n'est pas rare que, lors de déplacements entre les atolls, une partie de pêche improvisée ait lieu, les

pêcheurs profitant de l'aubaine en repérant à l'horizon un nuage de volatiles en pleine effervescence.

Cette pêche ne se pratique pas seul, et peut durer jusqu'à une journée entière, le retour se faisant souvent à la tombée de la nuit. Elle est également une technique de pêche coûteuse, l'essence n'étant pas bon marché sur le territoire, et encore moins sur les atolls. C'est pourquoi, les coûts sont partagés entre les différents pêcheurs lorsque ceux-ci ne sont pas de la même famille. D'autre part, les prises sont relativement aléatoires. Selon la quantité et les espèces pêchées, une redistribution a lieu entre les participants, selon les prises de chacun, mais aussi selon les goûts et les besoins. Les espèces recherchées sont généralement des thonidés, comme les *otava* (bonites à dos rayé, *Euthynnus affinis*), les *mahi mahi* (daurades coriphènes, *Coryphaena hippurus*), les *vaku* (thons à dents de chien, *Gymnosarda unicolor*), les *tuatava* (bécunes de Heller, *Sphyraena helleri*), plus rarement les *pare* (thazards, *Acanthocybium solandri*) ou les *ha'ura* (marlins, *Tetrapturus audax*) qui sont toutes des espèces évoluant au large. Dans les passes et sur les tombants, il est également possible de pêcher d'autres espèces plutôt associées au milieu récifal, comme les *kito* et les *tonu* (respectivement mérous, loches marbrées, et loches saumonées, famille des *Serranidae*) et différentes espèces de *pa'aihere* (carangues, famille des *Carangidae*).

### **6.1.2 La pêche à la bouée**

Pratiquée au large, dans des « trous à thon » (endroit connu des pêcheurs, où selon les courants marins, la concentration de thons augmente), elle n'est pas la technique la plus utilisée mais reste l'une des meilleures pour la pêche au thon et autres grands poissons du large. Il s'agit d'attacher à une bouée une ligne de plusieurs dizaines de mètres (entre 40m et 150m) munie d'hameçons et de morceaux de poissons en guise d'appâts, enroulée autour d'un poids. Lorsque la ligne est jetée à la mer elle se déroule en relâchant les appâts au fur et à mesure de sa descente. Plusieurs bouées peuvent être déposées sur un certain périmètre. Elles seront alors remontées après plusieurs heures. Là encore, les espèces recherchées sont les *vaku* (thonidés), *ha'ura* (marlins), *pare* (thazards) et *ha'urepe* (poisson-voiliers, *Istiophorus platypterus*).

### **6.1.3 La pêche à la palangre**

Il s'agit de la pêche la plus pratiquée avec la pêche au fusil. Généralement exercée en groupe depuis une embarcation, à l'intérieur du lagon, aux alentours de pinacles de corail. Le bateau est ancré sous le vent, sur un fond d'environ 8 à 15 mètres. Préalablement, il aura fallu chercher des bernard-l'hermites, qui serviront, une fois écrasés, à attirer les poissons, ou simplement d'appâts. Des morceaux de poulpes sont préférés aux bernard-l'hermites, car ils sont plus solides et peuvent être utilisés plusieurs fois. Une ligne est descendue proche du fond, puis légèrement agitée de haut en bas, de temps à autre. Il est possible de passer une journée entière à pratiquer cette pêche en se déplaçant d'une patate de corail à l'autre, dès que le rythme des prises baisse ou que le nombre de requins devient trop important. La ligne est tenue directement entre les doigts et lorsqu'un poisson mord, il doit être remonté rapidement pour éviter qu'il aille se terrer dans un trou, qu'il ne se décroche, ou qu'il soit happé par un autre prédateur. Les espèces pêchées sont variées et pas toujours intéressantes pour les pêcheurs. Il peut s'agir de *kito* (mérous et loches marbrées), et de *tonu* (loches saumonées), de *kokiri* (balistes à tête jaune, *Balistoides viridescens*)<sup>15</sup>, de *taea* (perches pagaias, *Lutjanus gibbus*), mais les plus recherchés sont sans aucun doute les *tamure* (tamourés, *Lethrinus atkinsoni*) et les *meko* (becs de canne à long museau, *Lethrinus olivaceus*). Il n'est pas rare d'attraper également des *raira* (requins gris de récifs, *Carcharhinus amblyrhynchos*) et des *mago* (requins pointes noires, *Carcharhinus melanopterus*) mais ils sont remis à l'eau et ne sont pas considérés comme une ressource économique ou consommable.

Cette technique peut aussi être entreprise de nuit, et les espèces alors pêchées ne sont pas les mêmes : 'apaï (Soldat-armé, *Sargocentron spiniferum*), *mu* (daurade tropicale, *Monotaxis grandoculis*), *takape* (perche à raies bleues, *Lutjanus kasmira*), *kopa* (priacanthe, *Priacanthus hamrur*).

#### 6.1.4 La pêche au fusil

La pêche au fusil, communément appelée pêche au *pupuhi*, est également très pratiquée. Cette technique peut être réalisée partout où il y a un récif corallien, et, selon les capacités du pêcheur, sur des fonds entre 5 et 20m. Elle se pratique à la nage, muni d'un fusil sous-marin et ne nécessite donc pas forcément de bateau. Cependant elle requiert une bonne condition physique et des capacités pulmonaires au dessus de la moyenne. Plusieurs tailles de fusil et de flèches sont utilisées en rapport aux proies visées. Elle peut s'effectuer seul ou en groupe, à

---

<sup>15</sup> Les balistes ne sont systématiquement remis à l'eau, car susceptibles d'être toxiques à la ciguatera.

l’abord des passes, autour des pinacles ou sur le littoral. Certains pêchent même au fusil depuis le bord, sans mettre un pied dans l’eau.

Le but est de descendre en apnée vers le fond, de rester immobile quelques instants afin de ne pas effrayer le poisson et d’attendre qu’il soit à portée pour le tirer. Il est nécessaire de se trouver proche d’un bateau, ou de tracter derrière soi une caisse en plastique, flottante, afin d’y rapporter directement le poisson touché. En effet, les poissons transpercés par la flèche saignent et attirent les requins. Il est donc préférable de les sortir de l’eau rapidement afin de ne pas encourager de comportements agressifs de la part des requins présents, même s’ils sont censés être inoffensifs pour l’homme.

La pêche au fusil permet de sélectionner les individus, par espèce et par taille, selon les besoins ou les envies. Les espèces les plus couramment prisées sont les poissons perroquet plus particulièrement les *tegataga* (perroquets à bosse, *Chlorurus microrhinos*) et les *kukina* (perroquets à bandes bleues, *Scarus ghobban*), mais également les *kito* (mérous) et certaines espèces de nason, notamment le *tati’i* (nason à rostre court, *Naso brevirostris*). Suivant les besoins, des *fe’e* (poulpes) sont également chassés. Il semble que les tortues soient de temps à autre pêchées de cette manière mais ne font pas l’objet d’un commerce.

### **6.1.5 La pêche au patia**

Il s’agit d’une technique ancestrale relativement peu pratiquée actuellement, qui consiste à se poster au bord du lagon muni d’un harpon fixé sur un long manche. Les prises sont sélectionnées et peuvent concerner n’importe quelle espèce consommable passant à portée.

### **6.1.6 La pêche au filet**

En paumotu, il s’agit de la pêche au *cope*. Cette technique nécessite un matériel particulier ainsi qu’une excellente connaissance du milieu et une très bonne condition physique. L’élément principal est le filet, d’une longueur de 15 à 20 mètres et d’environ 1 mètre de hauteur. Il comporte, sur sa partie supérieure, des flotteurs qui le maintiendront à la surface, et sur sa partie inférieure, des plombs de manière à épouser le mieux possible le fond. La taille du maillage peut varier d’un filet à l’autre, et elle est généralement adaptée aux prises, pour éviter des prélèvements de juvéniles. La pêche peut se dérouler sur le platier ou en bordure du lagon, où le niveau d’eau permet la marche à pied. Un bateau est nécessaire afin d’assurer le transport

du filet et de se déplacer sur des lieux propices, habituellement à l'écart des zones habitées. Il servira également à stocker et rapatrier les quantités importantes de poissons qui seront pêchées. Un minimum de quatre personnes est nécessaire, mais il est plus confortable de se trouver entre cinq et sept personnes pour obtenir un meilleur rendement. Il s'agit habituellement des membres d'une même famille, mais la pêche au filet faisait partie des activités communautaires. Dans la plus grande majorité des cas, le but de cette technique est de pêcher les bancs de poissons-perroquets se trouvant sur le platier, où ils restent à l'abri des prédateurs et peuvent ainsi brouter tranquillement les coraux. Le meilleur moment se situe le matin, lorsque le soleil n'est pas trop haut, et à marée descendante. Le fait que les rayons du soleil n'arrivent pas à la verticale sur le plan d'eau permet de mieux distinguer les bancs, et la marée descendante prend au piège les perroquets sur le platier. Ce type de pêche est très complexe et chaque protagoniste doit respecter son rôle défini préalablement. La première étape consiste à choisir un endroit sur le platier et à y larguer les pêcheurs qui rejoignent à la nage le bord récif en se jouant des vagues. Une personne reste sur le bateau afin de suivre le groupe et de récolter les sacs de poissons au fur et à mesure. Deux personnes sont désignées pour s'occuper du filet, le porter, le disposer et le replier. Les autres pêcheurs restent derrière les porteurs du filet et scrutent le platier pour y apercevoir les bancs de perroquets. Chacun marche sur les bords, dans environ 30 à 40 centimètres d'eau, en minimisant les remous et le bruit pour ne pas effrayer les poissons. Lorsque l'un des pêcheurs repère un banc, il transmet l'information aux autres par des gestes, qui définiront l'endroit et la quantité de poissons. L'utilisation de gestes est indispensable car la distance entre les pêcheurs peut être grande et le fait de crier pourrait, selon eux, faire fuir les perroquets. Des gestes verticaux, la paume des mains tournées vers le bas, signifient qu'il y a beaucoup de poissons. Un balancement de la main horizontale indique une faible quantité. Lorsque le filet est disposé sur le corail, le coup d'envoi est donné. Le but est de rabattre le banc vers le filet, en courant et en jetant des pierres. La stratégie adoptée est importante car les perroquets sont réputés intelligents. Les pêcheurs communiquent beaucoup entre eux, en langue paumotu, afin de coordonner au mieux les déplacements. Une fois arrivé proche du filet, le ramassage commence par groupe de trois personnes. La priorité est de retirer les espèces qui seront commercialisées ou consommées. Les deux premiers détachent les poissons, le second les suit en maintenant ouvert un sac qui, complété par les autres, sera ramené au bateau à la nage. Les prises sans intérêt et plus ou moins nombreuses suivant les essais, sont relâchées. Il s'agit souvent de *kireherehe* (chaetodons cochers, *Chaetodon auriga*), de divers poissons chirurgiens (famille *Acanthuridae*) comme le *ume tarei* (nasons à épreons orange, *Naso lituratus*), ou de *kito* (mérous), mais

également de jeunes *mago* (requins à pointes noires) pour lesquels le platier sert de nurserie. Une fois le filet vide, le travail consiste à le dégager minutieusement des coraux et à le replier en vue du prochain déploiement. Les porteurs du filet se placent à chaque extrémité, et deux personnes les aident le libérer tandis que quelqu'un se charge de rapatrier les sacs pleins vers l'embarcation. Étant donné la complexité de l'organisation et les efforts déployés, il est plus profitable de se préoccuper uniquement des bancs comportant un nombre important d'individus.

L'opération sera renouvelée autant de fois que voulue, tant que les conditions météorologiques (ensoleillement, houle, marée) le permettent et jusqu'à ce que la quantité de poissons désirée soit atteinte. Les espèces pêchées sont les *tegataga* (perroquets à bosse) et les *kukina* (perroquets à bandes bleues), qui peuvent avoir des colorations différentes, les variantes bleues et les blanches étant considérés comme les meilleures. Il n'est pas rare que d'autres espèces se prennent dans les mailles, et outre les espèces non consommées citées auparavant, les *kito* (mérious) de petites tailles et les jeunes *maraia* (napoléons, *Cheilinus undulatus*) sont conservés. Lors d'une matinée de pêche, soit environ une durée de 4 heures, il est possible de prélever plus de 300 kilos de poissons. Cette technique est donc très profitable et effectuée le plus souvent dans un but commercial.

### **6.1.7 Les parcs à poissons**

Très répandue dans l'archipel des Tuamotu, cette pratique ne peut se faire que dans certaines conditions. La topographie des atolls, soumis à de forts courants marins, se prête particulièrement bien à la construction de tels ouvrages. Sur les 533 concessions attribuées depuis 1970 pour la réalisation de parcs à poissons, 471 concernent des résidents des Tuamotu (il s'agit d'une valeur indicative, car un certain nombre de titulaires d'une autorisation ne construisent pas de parc)<sup>16</sup>. Les parcs à poissons sont édifiés au moyen de blocs de corail, dans les zones de faible profondeur, mais dans la plupart des cas, ils sont constitués de grillages maintenus par des pieux plantés à même le récif ou sur le fond sablonneux. Ils sont placés à proximité des passes, profitant ainsi des forts courants provoqués par la marée. Il s'agit d'une construction visant à guider les poissons à l'intérieur d'un piège constitué d'un ou de plusieurs « coeurs », appelés *tipua*, dans lesquels ils resteront prisonniers. Le parc est caractérisé par une forme d'entonnoir, *rauroa*, qui sert à rassembler les bancs de poissons et à les diriger vers le

---

<sup>16</sup> IRD : <http://www.com.univ-mrs.fr/IRD>

premier cœur comportant une ouverture relativement grande, de manière à ce qu'ils ne se sentent pas pris au piège. Le passage dans le second cœur se fait par de petites ouvertures, ce qui rend pratiquement impossible une éventuelle évasion. Les pêcheurs se rendent régulièrement sur place pour en retirer les intrus (requins, murènes) qui risqueraient de blesser les autres poissons, d'endommager la structure et qui présentent un risque réel lors du vidage d'un parc.

Cette technique présente l'avantage de conserver les prises vivantes, à moindres frais, dans l'attente d'un envoi vers les marchés de Papeete. De plus, elle offre la possibilité de sélectionner les espèces ou les individus à tout moment, sans devoir produire d'effort particulier. Le parc à poissons est à la fois un garde-manger et une richesse vivante, accessibles en tout temps. Il est alors utilisé à des fins commerciales ou personnelles selon les besoins. Lorsqu'il s'agit de la consommation personnelle, les poissons sont prélevés à la main ou au moyen d'un harpon et sont choisis selon les envies et les goûts du pêcheur. Par contre, lors du vidage d'un parc, en vue d'une prochaine vente, le poisson est ramassé avec une nasse, sans tri préalable, toutes espèces confondues. Ce n'est que lors de la préparation des poissons en filets ou en paquets que la sélection est opérée. Les espèces non désirées sont rejetées à la mer avec le reste des carcasses, le tri n'étant pas possible lors du ramassage. Le nombre d'espèces se trouvant dans les parcs est pratiquement égal à celui du lagon, c'est pourquoi je ne m'attarderai que sur les espèces les plus consommées : les plus nombreux sont sans conteste les *komene* (chincharts, *Selar crumenophthalmus*), et selon la lune, les *kopa* (priachantes), puis viennent les carangues et les perroquets. Lors d'un passage dans l'un de ces parcs, j'ai pu dénombrer pas moins d'une vingtaine d'espèces, dont la moitié est consommée régulièrement. L'espèce la plus commercialisée est sans aucun doute le chinchart, vendu par paquets de seize au prix de 1000 CFP (14CHF) aux habitants de l'atoll, et rarement exporté vers la capitale.

L'intérêt de tels parcs pour les pêcheurs est donc indiscutable. L'installation d'un parc est relativement onéreuse, longue et fastidieuse. Il faut compter environ une journée entière de travail uniquement pour planter les piquets sur lesquels sera apposé le grillage. Le coût d'un seul rouleau est d'environ 75'000 CFP (950 CHF) mais il en faut en moyenne trois pour couvrir le périmètre total d'un parc, et ils doivent être changés tous les sept mois. Malgré ces coûts, l'exploitation d'une telle structure reste largement bénéficiaire.

Lorsque la pêche est pratiquée comme une activité économique, donc que les quantités de poissons pêchés deviennent importantes et doivent faire l'objet d'un conditionnement particulier, la mise en place d'une organisation précise est requise. Ainsi, les membres de la

famille propriétaire d'un parc, participent tous à la préparation des filets en vue de leur exportation et de la vente.

Ce tour d'horizon des méthodes utilisées par la population, permet de réaliser l'importance de cette activité dans la culture paumotu. La liste n'est de loin pas exhaustive, et pourrait encore aborder la pêche aux crustacés (crabes, langoustes, squilles, etc...) ou aux mollusques (bénitiers, trocas) et à divers coquillages (dans un but artisanal), mais il serait bien prétentieux de vouloir les énumérer toutes. La diversité des ressources marines est probablement à la base de la variété des techniques. Tout insulaire connaît les moindres facettes de chacune des techniques de pêche, de chacune des zones de l'atoll, de chacune des espèces présentes. Ces connaissances ancestrales ont une valeur inestimable pour la communauté paumotu et il lui est inconcevable de vivre sans la pêche. Le lagon est la première ressource alimentaire des habitants, mais aussi la plus accessible. C'est pourquoi, toute réglementation ou proposition de gestion de l'espace lagonaire se doit de prendre en considération non seulement l'avis de la population locale, mais également les connaissances empiriques acquises au fil des générations.

## 6.2 La pêche : un moyen de subsistance ou une ressource économique ?

Admettre que la pêche est l'une des seules sources de revenu de la population de Fakarava serait totalement faux. En réalité, une minorité des habitants tirent réellement des profits économiques de cette activité. Il s'agit d'une part des professionnels du tourisme et d'autre part des professionnels de la pêche, certains cumulant les deux rôles. Une micro-économie est en place sur l'atoll et permet, en premier lieu, à certaines familles, des rentrées financières importantes. En second lieu, elle facilite, dans une certaine mesure, l'accès aux ressources lagonaires pour les acteurs économiques dépendants du tourisme (pensions de famille, hôtel, restaurants). Il est très difficile de chiffrer clairement le pourcentage de la population vivant des retombées économiques de la pêche.

En effet, les habitants peuvent être des pêcheurs occasionnels et pratiquer cette activité de manière irrégulière. Mais, généralement, elle ne constitue pas une activité à part entière. Il arrive que, lorsqu'une partie de pêche à la traîne est particulièrement productive, les thons soient vendus aux touristes, aux pensions de famille ou aux restaurants selon les besoins. Ainsi tout habitant peut endosser le rôle de vendeur et tirer profit de la pêche, sans pour autant que cette dernière représente son activité principale. De même, les pensions de famille accueillant

des touristes en demi-pension ou en pension complète, proposent principalement des repas composés de poissons du lagon. La denrée peut provenir de leur propre pêche ou être achetée aux pêcheurs locaux. Ces acteurs vivent donc en partie de la pêche, mais elle ne représente qu'une activité secondaire. Pour la plupart des insulaires, la consommation de poisson est quotidienne et la pêche est une activité vitale mais pas rémunératrice. Il s'agit donc d'une pêche de subsistance qui est pratiquée par la grande majorité de la population sous ses diverses formes. Toutefois, les méthodes les plus usitées sont la pêche à la palangre, la pêche au *pupuhi* et la pêche au *patia*, et restent des activités essentiellement réservées aux hommes, contrairement aux types de pêches à vocation économique qui peuvent impliquer tous les membres d'une famille. On l'aura compris, si la pêche n'est pas, le plus souvent, génératrice de profits économiques directs, elle demeure la première activité de subsistance pour toute la population. L'importance de l'environnement et de la santé de ses écosystèmes est alors évidente pour tous.

### **6.2.1 Étude de cas**

Comme expliqué précédemment, j'ai eu l'occasion de partager le quotidien d'une famille paumotu lors de mon séjour, et il m'a été possible de participer activement à l'intégralité des occupations familiales. J'ai travaillé dans leur pension familiale située sur l'atoll de Toau, et pris part aux activités de pêche régulièrement, tant sur l'atoll de Fakarava que sur celui de Toau. Ce qui suit est donc le fruit de mes observations et constitue une base de données réelles sur lesquelles s'appuie une partie du présent travail.

Le noyau familial actif est constitué des deux parents et de leurs quatre enfants, vivant tous à Fakarava sous le même toit, avec deux des trois petits-enfants. Leur pension familiale se situe sur l'atoll voisin de Toau, à une heure et demie de bateau. Outre les employés d'une ferme perlière, l'atoll de Toau n'est habité que par des membres de cette famille, à savoir, les grands parents maternels, une tante et son mari, ainsi qu'un oncle vivant seul. Le temps passé par la famille sur l'un ou l'autre des atolls est à peu près égal, mais il peut varier dans la durée car il est dépendant de l'exploitation de la pension. Il n'y a pas d'autres structures, touristiques ou autre, sur Toau, et les seuls moyens d'y accéder sont par le biais des clubs de plongée de Fakarava, qui y organisent régulièrement des excursions, par le biais de la famille ou par ses propres moyens en bateau de plaisance. Les allers et retours entre les deux pied-à-terre de Fakarava et Toau sont nombreux. Les séjours à la pension sont perçus comme des vacances

malgré la présence (irrégulière) de touristes, alors que Fakarava est considéré comme un lieu de travail. La famille vit d'une part de l'exploitation de la pension familiale, dépendante du fonctionnement des clubs de plongée de Fakarava, et d'autre part du commerce de poissons. Les deux activités sont pratiquées de manière complémentaire afin de subvenir aux besoins de toute la famille. Le parc à poissons familial est situé à Toau, en face de la pension, ce qui rend son accès aisés et rapides. Une grande partie des produits lagonaires sont pêchés et conditionnés sur Toau. De l'autre côté, Fakarava est plutôt le siège des activités économiques liées à la pêche puisque le poisson y est vendu ou envoyé par fret vers Tahiti. Je vais donc m'attarder à détailler les dimensions sociales et économiques de ce micromarché. Il faut savoir qu'à ma connaissance, cette famille est la seule de l'atoll à pratiquer la pêche comme une activité économique à part entière.

Tout d'abord, dans ce contexte familial, la pêche n'est pas réservée aux hommes, mais peut être pratiquée par les femmes. Il n'y a pas de contre-indication particulière à leur participation et ce, pour l'ensemble de la population paumotu. Il est cependant rare qu'elles prennent part à la pêche au fusil, mais toute la famille peut participer d'une manière ou d'une autre aux différentes pratiques. Lors des matinées que j'ai eu l'occasion de passer à pêcher avec eux (au filet ou à la palangre), les filles participaient tout comme leurs frères, à toutes les étapes, de la préparation du matériel au découpage du poisson. Il était fréquent qu'un oncle, un cousin, ou des amis viennent prêter main-forte lors de ces sorties. Ils pouvaient ainsi ramener quelques kilos de poissons à leur famille respective. La dimension sociale de la pêche est encore d'actualité même si la société paumotu a profondément changée. Le système de pêche ancestral réunissait tous les hommes de la communauté, lors de grandes sorties en mer ou sur le lagon. Aujourd'hui ces grands rassemblements ont disparu des pratiques culturelles paumotu, mais il en reste des traces dans l'esprit communautaire. La pêche reste un moment social fort, où l'entraide et le partage en sont les valeurs respectées, malgré ce nouveau contexte économique. La pêche sert la cohésion familiale et sociale, chacun partageant ses expériences avec les autres en transmettant ainsi une quantité conséquente d'informations utiles.

J'ai abordé précédemment le déroulement des différentes méthodes de pêche, il convient maintenant de se pencher sur l'étape suivante qui consiste en la préparation du poisson, qui doit être effectuée rapidement. Les grandes quantités de poissons doivent être conditionnées afin d'être stockées ou vendues rapidement. Cette étape commence dès le retour à terre et est considérée comme un moment de détente. Chaque personne tient un rôle particulier et le travail s'effectue à la chaîne. En ce qui concerne la pêche au filet et à la palangre, le poisson est vidé et

nettoyé puis les filets sont levés pour être emballés par sachet de 2 kilos et congelés. Lors du vidage d'un parc, la grande majorité des poissons sont des *komene* (chinchards) qui sont enfilés sur une petite cordelette par paquet de seize individus. Les autres espèces sont vendues entières et généralement à la pièce.

Pendant une sortie de pêche au filet, la quantité de poissons prélevée peut être importante. Pour une durée de 4 heures de pêche, pas moins de 94 kg de filets ont été dépecés, ce qui représente environ 300 kg de perroquets (poisson entier). Le kilogramme est vendu 1000 CFP (12.50 CHF) aux habitants de Fakarava, et 1500 CFP (19 CHF) à Tahiti, le coût du fret par avion étant répercuté sur le prix. Le plus grand client sur Fakarava est l'établissement « Maitai Dream », par ailleurs le seul hôtel de l'atoll, qui paie régulièrement entre 30 et 50 kg. Les autres clients sont les pensions de familles, les restaurants et de temps à autre des clients privés qui achètent de plus petites quantités. Une partie de la pêche est régulièrement envoyée à Papeete par avion, à destination du marché et d'une grande chaîne de magasins. Sur Fakarava, il n'y a pas de clientèle habituelle à proprement parler, en raison de l'irrégularité des arrivages. Les quantités de poissons pêchés peuvent varier considérablement en fonction des conditions météorologiques, de la motivation des pêcheurs et également de la disponibilité de la ressource. En effet, il peut arriver que des journées soient moins fructueuses que d'autres ou tout simplement que certains membres de la famille soient *fiu* (conception toute polynésienne qui dénonce un manque de motivation ou d'envie, une paresse passagère ou simplement le dénie d'une activité). La vente des filets de perroquets, des paquets de *komene* ou des autres prises, se déroule sur la route principale du village, en bordure du lagon. Les clients susceptibles d'être intéressés sont contactés par téléphone ou mis au courant par le bouche-à-oreille, et viennent chercher eux-mêmes leur marchandise. Les pensions se procurent donc du poisson par deux biais différents. Soit les propriétaires le pêchent par leurs propres moyens, soit ils l'achètent lors de ces ventes en plein air. Il est difficile d'estimer quelle en est la part la plus importante. Pour la famille de pêcheurs, le but est de contenter le plus grand nombre de personnes avec le poisson du jour. Pour la bonne entente entre les différents protagonistes, il est important de ne pas favoriser de client aux détriments des autres. Ce type de micro-économie locale ne répond à aucune règle stricte en matière d'organisation, et est totalement aléatoire. Elle est représentative de la société et du mode de vie polynésiens en ce sens qu'ils sont basés sur le principe de l'imprévisibilité et de la fragilité de leur équilibre, tout comme, d'ailleurs, la conception maohi du monde.

### 6.3 Le secteur touristique lié au lagon

Depuis plusieurs années, Fakarava est à la mode. Longtemps en retrait des sentiers touristiques classiques, la destination attire aujourd’hui de nombreux touristes provenant du monde entier, mais draine également une quantité non négligeable de polynésiens et d’expatriés. Le secteur touristique s’est développé de manière importante grâce notamment à la construction, en 1995, d’une nouvelle piste d’atterrissement à l’aéroport, qui permet un minimum d’un vol quotidien vers Papeete. Ainsi, de nombreuses pensions de famille ont vu le jour et les offres de services se sont étoffées (location de vélos, club de plongée, visite de fermes perlières, excursions etc.). Le village principal, Rotoava, accueille la majorité des touristes, mais les pensions de famille de l’ancien village de Tetamanu, situé à une heure et demie de bateau, à l’autre extrémité de l’atoll, attirent également de nombreux visiteurs.

La destination est réputée pour sa nature exceptionnelle, son calme et son authenticité. En effet, les touristes perçoivent en Fakarava, un atoll hors de la modernité où les traditions culturelles polynésiennes persistent, et dont l’environnement, très bien préservé, en est l’atout principal. Pas étonnant donc, qu’une proportion très élevée de touristes soit des plongeurs. Pour le reste, il s’agit soit de voyageurs de passage qui profitent des « pass inter-îles » proposés par la compagnie d’aviation tahitienne pour faire une escale sur l’atoll, soit de résidents des îles de la société qui viennent se « mettre au vert » dans un cadre différent. Les « pass inter-îles » sont proposés aux touristes afin de leur donner la possibilité de visiter un maximum d’îles ou d’archipels. Il s’agit de forfaits intéressants financièrement, mais qui imposent aux voyageurs certaines contraintes. L’ordre de visite est partiellement imposé, Fakarava étant généralement la dernière destination proposée dans l’archipel des Tuamotu. L’atoll le plus coté de l’archipel est Rangiroa, notamment pour la réputation mondiale dont il jouit en matière de plongée sous-marine et reste une destination privilégiée. Dans la grande majorité des cas, Fakarava est la destination suivante sur la feuille de route des voyageurs et est l’ultime étape avant le retour vers Tahiti, qui signifie également la fin de leur séjour en Polynésie française. Cette position confère à l’atoll le statut de point de comparaison final du voyage. Lors de mes nombreuses discussions avec les touristes, il m’a très souvent été possible d’entendre que Fakarava est le plus bel atoll sur lequel ils soient passés, tant au niveau terrestre que sous-marin. Beaucoup regrettent même de ne pas avoir prévu plus de temps sur cet atoll, et auraient été prêt à faire l’impasse sur une autre île en contrepartie. Fakarava est donc très apprécié de ses visiteurs.

Le type d'hébergement prédominant sur l'atoll, comme dans toute la Polynésie, est la pension de famille. En effet, suivant les terrains à disposition, certaines familles construisent des bungalows, idéalement placés, au bord du lagon, destinés à accueillir des touristes. La filière touristique en pleine expansion permet actuellement à une partie de la population de profiter directement de cette nouvelle économie. Proportionnellement au petit nombre d'habitants de l'atoll, les pensions sont nombreuses. Le village de Rotoava en compte dix, étalées sur une dizaine de kilomètres, et à l'autre extrémité, Tetamanu comporte trois établissements. Il n'y a qu'un seul hôtel haut de gamme, situé en dehors du village de Rotoava. La capacité hôtelière totale de l'atoll est de 75 lits, dont 30 lits uniquement pour l'hôtel. Le prix de la nuitée est relativement élevé et s'échelonne entre 10'000 CFP (125 CHF) et 15'000 CFP (200 CHF) mais comprend généralement la demie pension. Pour les budgets restreints, un seul établissement propose des emplacements de camping. La durée moyenne des séjours n'excède pas trois nuits, comme pour pratiquement toutes les destinations touristiques de Polynésie française. Le nombre annuel de touristes est difficile à définir car les chiffres prennent en considération tous les passagers atterrissant à Fakarava, sans distinction entre voyageurs et résidents. En 2007, pas moins de 11857 passagers ont été débarqués sur l'atoll (chiffres provenant directement de la compagnie Air Tahiti). Selon les membres du bureau de l'agence Air Tahiti de Fakarava, environ 8000 de ces passagers seraient des touristes. Ce chiffre est corroboré par la plupart des protagonistes du secteur touristique, ce qui me laisse le droit de croire qu'il est proche de la réalité. Cet afflux touristique n'est pas sans conséquences pour la population autochtone. Ces milliers de touristes profitent des atouts de l'atoll, participent à la création d'emplois et à son développement économique mais apportent également de nouvelles problématiques. Le surplus de consommation qu'ils engendrent (dans tous les domaines) pose le problème de la gestion des ressources naturelles, des déchets, de l'eau ou de l'environnement. L'impact touristique est l'un des enjeux principaux de l'atoll. Il se doit d'être positif, à la fois pour la population et pour l'environnement. Certes, la situation n'est pas encore alarmante, mais il s'agit de réfléchir maintenant à des solutions d'avenir.

### **6.3.1 Les acteurs du tourisme**

Les principaux acteurs économiques de Fakarava, qui sont en relation directe avec l'industrie touristique, sont les propriétaires de pensions de famille, de l'hôtel, des clubs de plongée et des restaurants. Sans vouloir rentrer dans une catégorisation excessive, il est possible de distinguer clairement deux groupements, associés dans un même but mais avec des visions différentes quand à l'exploitation de l'atoll. Il y a, dans un premier temps, les acteurs paumotu et, dans une plus large dimension, polynésiens, qui, pour la plupart, exploitent une pension de famille ou un restaurant. Dans un deuxième temps, il y a les *faranis*, autrement dit les français, qui ont principalement développé l'activité touristique liée à la plongée sous-marine ainsi que l'hôtel. Ces deux identités semblent à priori s'opposer, mais dans le cadre du développement touristique de l'atoll, elles sont complémentaires. Les Polynésiens, très proches de la clientèle de leur pension, tendent vers une « folklorisation » des traditions culturelles polynésiennes alors que les *faranis* ont tendance à maintenir des repères occidentaux pour adoucir le dépaysement. Mais tous deux collaborent à la valorisation du patrimoine culturel et naturel de Fakarava en mettant en évidence la singularité du peuple paumotu et de son environnement.

### **6.3.2 Les excursions**

Les pensions de familles et l'hôtel organisent régulièrement des excursions sur des motu pour faire vivre aux touristes une expérience de vie paumotu. Le but général de ces expéditions est de faire découvrir les différentes facettes de la vie en autarcie sur un motu, ses richesses et sa diversité, un peu à la manière de « Robinson Crusoé ». Il faut donc se déplacer hors de vue du village et naviguer jusqu'à l'autre côté du lagon, dans une zone riche en motu et en espaces vierges. Les endroits les plus prisés et les plus adaptés se situent, pour le nord de l'atoll, en face du village de Rotoava, au lieu-dit « Tehatea », reconnu pour son magnifique lagon bleu, et pour le sud de l'atoll, sur le motu « Topike », réputé pour ses plages de sable rose. La durée des excursions varie entre une demi-journée et une journée complète. Différentes activités sont au programme, toutes tournées vers les aspects culturels locaux. Les touristes sont invités à participer à différents types de pêche, à tenter la cueillette et l'ouverture de noix de coco, ou simplement à découvrir la faune et la flore locale. Les guides paumotu se muent en professeurs d'un jour et transmettent fièrement leurs valeurs et traditions aux visiteurs. Sans qu'elle soit

perçue comme une revendication identitaire, cette activité est néanmoins le produit du mouvement de revalorisation culturelle ayant lieu actuellement en Polynésie. Par ce biais, les protagonistes s'affirment en tant que garants et représentants des valeurs traditionnelles et des connaissances ancestrales établies par les générations passées. Ces excursions « folklorisantes » sont le fruit de l'afflux touristique grandissant, et demandent un repositionnement social et individuel de la part de la population autochtone qui tente d'effacer tant bien que mal l'image du « bon sauvage » encore tant présente dans l'esprit des occidentaux en quête d'exotisme.

### **6.3.3 La plongée sous-marine**

Si la réputation de la Polynésie française en matière de plongée sous-marine n'est plus à faire, celle de Fakarava, en revanche, n'en est qu'à ses balbutiements. Inconnu il y a encore une dizaine d'années, la plongée sur l'atoll fût d'abord réservée aux initiés uniquement. Sans structures pouvant garantir l'organisation et la sécurité des sorties, l'atoll est longtemps passé à côté de l'exploitation d'un potentiel exceptionnel. En effet, ses deux passes, principaux sites de plongée, sont parmi les plus riches de Polynésie. La passe Garuae, au nord, est la plus visitée, généralement en plongée dérivante<sup>17</sup>, par courant rentrant. Ses abords sont également pratiqués lorsque la marée est descendante. Au sud, la passe de Tumakohua est également très prisée. Les atouts majeurs de ces passes résident dans la diversité et la quantité extraordinaire de poissons, ainsi que leurs jardins de corail pratiquement intacts. La concentration extrêmement élevée de requins gris est l'une des attractions centrales des deux passes. Ainsi, la réputation de l'atoll est donc complètement fondée, et va continuer à se renforcer au fil du temps.

Si Fakarava est actuellement l'un des atolls les plus visité des Tuamotu, c'est en majeure partie grâce à la plongée sous-marine. Les plongeurs représentent la grande majorité des touristes et prennent donc une part prépondérante à l'évolution de l'économie locale. Il y a au total, quatre centres de plongée à Fakarava, dont un seul à Tetamanu, les trois autres se trouvant à Rotoava, tous tenus par des Européens. Le premier à s'y être implanté, est Jean Christophe Lapeyre, il y a maintenant neuf ans. Avant lui, la plongée dans la passe nord était pratiquée par des plongeurs chevronnés et considérée comme dangereuse. Il a réalisé un tour de force sans précédent sur l'atoll, en proposant des plongées pour tous les niveaux sur des sites pratiquement vierges de toutes activités humaines. La « démocratisation » récente du monde de

---

<sup>17</sup> Les plongées dérivantes, qui sont normalement réservées à des plongeurs expérimentés, consistent à atteindre le fond depuis l'extérieur de la passe et se laisser dériver avec le courant pour atteindre l'intérieur du lagon.

la plongée sous-marine n'est pas totalement étrangère au succès de la pratique, et a été l'élément déclencheur de l'ascension de Fakarava. L'offre s'est étoffée et propose des virées dans la passe sud, très peu fréquentée et dans les passes de l'atoll de Toau, encore moins visitées et donc considérées comme touristiquement vierges. Dans les Tuamotu, seul Rangiroa peut se targuer d'attirer plus de plongeurs. La raison est simple, la taille de ses passes est nettement inférieure à celle de Fakarava, ce qui assure la présence régulière de « gros »<sup>18</sup>. La passe Garuae (passe nord de Fakarava), à l'inverse, est la plus grande de l'archipel des Tuamotu avec 1,6 km de large. Les probabilités d'y croiser un spécimen de grande taille et répondant aux critères des « gros », tant recherchés par bon nombre de plongeurs, y sont bien plus faibles qu'à Rangiroa. Au contraire, le courant y est moindre ce qui offre une diversité plus élevée et des étendues corallliennes exceptionnelles. La qualité des fonds marins et la diversité faunistique de Fakarava sont les bases de l'attractivité de l'atoll, particulièrement en matière de plongée sous-marine. La labellisation de « réserve de biosphère » amplifie l'effet attrayant de la destination en offrant des garanties environnementales dans les domaines de la préservation et de la protection des écosystèmes utilisés par les clubs de plongée. Ces derniers ont donc un intérêt évident à participer activement à la conservation du patrimoine naturel qu'ils exploitent quotidiennement.

### 6.3.3.1 Un monde à part

Le monde de la plongée sous-marine est un univers à part, tout comme son terrain de jeu. Voir des bipèdes terrestres se transformer en mammifères marins, plus ou moins à l'aise, et évoluer dans un élément pour lequel ils ne sont foncièrement pas du tout adaptés, dénote la singularité de la plongée sous-marine. La recherche de nouvelles sensations est généralement la raison qui pousse les individus à tenter l'expérience. Mais plus profondément, c'est la perspective d'évoluer dans un monde jusqu'alors inaccessible, qui charme les plongeurs. De ce fait, il en ressort un sentiment d'admiration et de respect envers cet univers qui n'est pas le leur. De nombreuses règles, au sujet du comportement à adopter envers l'environnement, sont édictées afin d'assurer la sécurité des individus mais également de minimiser l'impact qu'ils peuvent avoir sur celui-ci. Le plongeur n'est pas chez lui et doit se considérer lui-même comme un étranger au monde aquatique. Cette relation à l'environnement confère à l'activité une

---

<sup>18</sup> Dans le vocabulaire du plongeur, le « gros » fait référence aux animaux marins d'une certaine taille, mais surtout qu'il est rare de croiser lors d'une plongée : requin marteau, dauphins, raie manta, mobula etc...

dimension écologique nouvelle qui, progressivement, atteint la conscience des plongeurs. La responsabilité de la pérennité et de la conservation des sites de plongée est entre leurs mains et celles des centres. Les interactions entre le milieu marin et les plongeurs sont nombreuses et diverses, mais elles doivent être réduites au maximum afin que les impacts de l'activité touristique soient moindre.

Le rôle des centres de plongée est primordial dans la sensibilisation des palanquées. Un briefing précède chaque plongée, pour détailler son déroulement et ses spécificités. Un thème supplémentaire en fait aujourd’hui parti, celui de la biosphère et des consignes à respecter envers cette dernière. La fonction éducative des centres est donc importante et les consignes sont mises en pratique quotidiennement. Pour les professionnels du secteur, le rôle des clubs de plongée est positif et les plongeurs n'auraient que très peu d'impact sur l'écosystème. Le problème ne résiderait pas dans le comportement, mais dans le niveau de certains plongeurs qui ne maîtrisent pas leur flottabilité et détruisent ainsi le corail tapissant le fond des passes. Selon l'un des instructeurs que j'ai interviewé, « il n'y a pas assez de tourisme pour réellement mettre en péril l'écosystème. (...) Les plongeurs sont, en règle générale, conscients qu'ils doivent faire attention, pour leur propre sécurité mais également pour le bien être de la nature ». La fonction des centres de plongée est considérée comme positive : « C'est nous qui « surveillons » les passes. De ce côté-là, c'est plutôt bien parce que nous (nldr : les clubs de plongée) voyons le moindre changement. Les pêcheurs ou les plaisanciers qui ne respecteraient pas les réglementations sont un peu bloqués par les clubs qui sont toujours sur place ». Les clubs ont donc un rôle important car ils exercent un contrôle sur les sites de plongée, au niveau écologiques et sur les activités qui s'y passent. La parfaite connaissance des sites de la part des instructeurs de plongée, garanti une surveillance quotidienne de l'état des écosystèmes et une expertise de l'évolution de leur état de santé. Une autre problématique peut être soulevée, concernant les changements comportementaux de certaines espèces, en rapport aux interactions régulières avec les plongeurs. Là encore, les clubs ont une responsabilité envers la faune marine et sensibilisent les touristes à cette question. Il apparaît qu'il n'y a que de très rares contacts directs avec la faune et ils ne sont jamais imposés à l'animal. « Lorsque nous rencontrons des tortues, la palanquée ne s'approche jamais trop près et elles ne partent pas. Au contraire, elles reviennent souvent aux mêmes endroits. Il est clair qu'elles sont habituées à l'homme, mais cela veut aussi dire que les plongeurs ne les dérangent pas. » A Fakarava, le « shark feeding » n'est pas pratiqué, et pas souhaité par les clubs. Ces derniers considèrent que l'impact que cela pourrait avoir sur le comportement des requins serait difficile à prévoir et n'apporterait pas de « plus-value » aux plongées. Cette technique consistant à nourrir les requins devant les

plongeurs, est pratiquée à certains endroits, notamment à Moorea, Bora Bora ou Rangiroa, mais elle est de plus en plus controversée car elle perturberait le comportement des espèces. Elle est souvent détournée par les clubs qui proposent des séances de « stimulation alimentaire » durant lesquelles les requins sont attirés avec de la nourriture, mais pas nourris. Le débat est ouvert sur cette pratique qui est souvent considérée comme étant contre-nature, et qui engendre en même temps des tensions inutiles entre les différents utilisateurs de l'espace côtier. Le cas m'a été rapporté à Rangiroa, où le « shark-feeding » est pratiqué proche d'un trou à thons, fréquenté par les pêcheurs locaux. Le bruit du bateau de plongée attire les requins avant même que la nourriture soit descendue dans l'eau car ces derniers, par habitude, savent qu'un bruit de moteur est synonyme de poissons frais, il s'agit du fameux réflexe pavlovien. Lorsque les pêcheurs se rendent sur place, les requins sont alors attirés par le son émis par le moteur et font fuir les thons. Il y a donc un souci de cohabitation entre les différents utilisateurs, mais le problème principal réside dans le fait que ce sont les requins qui en font les frais puisqu'ils sont pêchés au lieu des thons, et tués. Cette parenthèse étant refermée, Fakarava, de par son statut de réserve de biosphère n'autorisera probablement jamais de telles pratiques, qui sont par ailleurs interdites par la réglementation du PGEM.

Le secteur de la plongée est donc une aubaine pour l'économie de Fakarava qui en profite largement. Les retombées directes se font sentir sur les pensions familiales et une proportion toujours plus élevée de la population tend à en bénéficier. Dans le même temps, la passe est sous surveillance régulière et les centres de plongées participent activement à la sensibilisation des touristes en matière de protection de l'environnement. Cette activité est donc un plus indéniable pour l'atoll et ses occupants.

## 6.4 La ciguatera

La ciguatera est une intoxication neurodigestive ayant pour origine l'ingestion d'un dinoflagellé benthique (micro-algue unicellulaire) dont le nom vernaculaire dans les Caraïbes est « cigua ». Communément appelée la « gratté », elle est largement répandue dans l'ensemble des régions intertropicales, où l'on trouve des récifs coralliens. Ce phénomène existe depuis longtemps, la présence de poissons toxiques ayant déjà été rapportée par de grands navigateurs comme Fernandes de Queiros en 1606 et Cook en 1776, durant leurs expéditions dans l'archipel du Vanuatu. La ciguatera est un grave problème socio-économique. Outre le fait que cette intoxication est un frein pour la pêche artisanale et l'économie locale (certaines espèces sont interdites à la vente en Polynésie). C'est aussi un problème de santé publique, plus de 10

000 cas par an d'arrêt de travail en Polynésie lui sont imputés et l'on compte plus de 500 cas par an uniquement à Tahiti<sup>19</sup>. Mais ces données semblent être largement sous-estimées car un grand nombre de faibles intoxications ne sont pas signalées.

Le micro-organisme incriminé est le *Gambierdiscus toxicus*, capable de produire les ciguatoxines (CTX) faisant parties de plus puissantes toxines marines (100 nanogrammes suffiraient à tuer un homme). Il s'agit d'une micro-algue unicellulaire qui vit accrochée aux substrats macroalgues colonisant les coraux morts. Elle est ingérée par les poissons herbivores lorsqu'ils broutent les algues qui lui servent de support. Par bioaccumulation le long de la chaîne alimentaire, les toxines initialement produites par la microalgue, vont se concentrer dans les muscles et les viscères des poissons prédateurs. Tous les grands poissons de récifs coralliens sont donc susceptibles d'être toxiques et plus particulièrement les poissons carnivores en bout de chaînes alimentaires (loches, méroux, carangues, murènes, requins etc...). Dans les régions hautement toxiques, les poissons en début de chaîne alimentaire peuvent également être dangereux (perroquets, chirurgiens). Par contre, les poissons du large (thons, bonites, thazards) ne sont pas ciguatériques. Un poisson毒ique est appelé dans le langage courant un poisson *teero*.

En Polynésie, *Gambierdiscus toxicus* est présent de manière endémique et existe en faible densité sans porter conséquence sur la toxicité des poissons. Cependant, épisodiquement on peut assister à une forte prolifération des microorganismes, appelée flambée ciguatérique ou « bloom », dû à des facteurs environnementaux encore mal définit. La cause majeure de sa propagation est due au déclin madréporaire, qui crée de nouveaux espaces colonisables par le substrat macroalgal. Ainsi, toute perturbation entraînant une mortalité corallienne, qu'il s'agisse de phénomènes à grande échelle (blanchiment du corail, épisode cyclonique, séisme) ou plus localisés (aménagement du littoral, pollution) est généralement accompagnée d'une flambée ciguatérique. La ciguatera est donc un phénomène évolutif dont le déclin madréporaire conditionne la distribution spatio-temporelle.

Cette affection est le plus souvent bénigne, mais de fortes intoxications, cependant exceptionnelles, peuvent provoquer des paralysies, le coma et parfois la mort. Les traitements sont symptomatiques, et de nombreuses personnes ont recours à la médecine traditionnelle. Des études ethnobotaniques ont démontré l'utilisation de plus de 80 plantes servant à la préparation des remèdes.

Mais qu'en est-il de la population qui y est confrontée régulièrement ? Comment les habitants de Fakarava perçoivent-ils cette affection et quels moyens utilisent-ils pour diagnostiquer les

---

<sup>19</sup> Chiffres IRD : [www.ird.fr](http://www.ird.fr)

poissons toxiques ? Les interviews réalisées auprès de la population m'ont permis de lister les méthodes utilisées. Elles sont empiriques, mais cependant fortement déconseillées, n'ayant pas de crédibilité au niveau scientifique. Les poissons faisant l'objet d'un doute sont soit remis à l'eau, soit testés selon l'une des techniques suivantes :

- Le poisson est placé au soleil environ trente minutes. Si la chair se raidit, le poisson est considéré comme sain. Si au contraire il reste mou, il est jeté car susceptible d'être toxique.
- Le poisson est déposé à proximité d'un nid de fourmis. Si ces dernières s'en nourrissent, le poisson peut être consommé. Si elles ne s'y intéressent pas, la présence des toxines est supposée. Il en est de même avec les mouches.
- La technique la plus « fiable » scientifiquement est celle du chat. Elle consiste à nourrir un félin au moyen d'un morceau de foie ou de chair d'un poisson douteux. Les chats étant plus sensibles que l'homme à la ciguatoxine, le résultat est rapidement connu et souvent létal pour l'animal.

Toutes ces techniques reviennent de manière récurrente lors des discussions au sujet de la ciguatera. Il apparaît que chacun des pêcheurs a une préférence pour l'une ou l'autre des méthodes et déprécie les autres en émettant des doutes quand à leur efficacité. Voici un extrait d'une discussion avec l'un d'eux :

- **Mais comment tu sais qu'un poisson a la ciguatera?**
- Et bien je le donne pour les fourmis rouges. Quand tu coupes un morceau, tu le mets sur un nid de fourmis rouges et elles vont jamais aller dessus, elles ne vont pas manger, elles savent que ce poisson-là, c'est pas bon ! (rire)
- **Et ça c'est infaillible ?**
- Voilà, infaillible, toujours !
- **On m'as parlé aussi du chat...**
- Hum non c'est pas sûr.
- **Le chat c'est sûr, mais les fourmis c'est sûr... et les mouches aussi ça marche ?**
- Non pas sûr aussi!
- **D'accord. Et avec les tonu ? Tu les laisses au soleil, et puis s'ils deviennent dur, ils sont bon à manger, et s'ils restent mous...**
- Oui ,oui, oui, mais pas sûr aussi.
- **Les fourmis c'est sûr sûr sûr ?**
- Voilà c'est sûr.

Et durant l'interview d'un autre pêcheur:

- **Et les poissons qui ont la gratté ? J'ai vu des gens pêcher des tonu ou des kito, ils ont des petits trucs pour savoir si c'est empoisonné...**
- Chacun a son petit truc mais...
- **Il y a en a qui sont plus sûr que d'autres ?**

- Mais si c'est sûr ? je sais pas....
- **C'est ça le problème. On m'a dit : avec les fourmis rouges, les mouches, donner au chat..**
- Le chat ouais c'est sûr !
- **Le chat c'est sûr ?**
- Ouais c'est 100% ! si t'as beaucoup de chats ou si t'es pas copain avec la SPA ça va. Mais c'est sûr. J'en ai vu d'autres... Les chats, c'est dur à avoir, mais des petits poussins, y en beaucoup.
- **Tu donnes un petit bout aux poussins ?**
- Oui ça marche aussi ! S'ils mangent, c'est vite fait ! Avec les chats et les poussins, le résultat c'est immédiat.
- **D'accord. On m'a dit aussi que si le poisson ne devenait pas rigide...**
- C'est ce qu'on dit... Va savoir... C'est ce qu'on dit. Chacun a son petit truc. Mais si c'est sûr, je sais pas. La seule solution pour savoir : il faut manger ! (rire)

Chaque individu se réfère donc à une ou plusieurs méthode(s), mais en règle générale, si le moindre doute subsiste, il ne prendra pas de risque. De plus, les Paumotus connaissent parfaitement les zones et les espèces concernées. Ils préfèrent souvent se fier à leur connaissance du milieu plutôt qu'à des techniques plus aléatoires.

Il est impossible de lister concrètement les espèces toxiques sur Fakarava puisqu'elles sont dépendantes des zones touchées par la ciguatera. Toutefois, selon les habitants, les merous, les loches et les balistes sont à proscrire dans tous les cas. Tous s'accordent à dire que la zone la plus sensible se trouve devant le village de Rotoava. Certains admettent également que le centre du lagon est touché en raison des courants qui le traverse, dispersant ainsi les poissons ciguaterés. Depuis l'aménagement du nouveau quai pour accueillir les goélettes et la construction du nouvel aéroport, le récif a été passablement remodelé, provoquant la mort de quantité de coraux. Les habitants sont conscients que le phénomène est en relation avec le déclin de récifs, mais selon la croyance populaire, l'origine de l'arrivée de la gratté serait également liée aux essais nucléaires et aux bateaux qui se déplaçaient dans l'archipel mais sans que ce soit totalement avéré.

La ciguatera est donc un problème conséquent pour la population de Fakarava, mais ne constitue pas un obstacle insurmontable à l'exploitation et à la consommation des ressources marines. Les habitants réduisent les risques en pêchant dans les zones qu'ils savent saines et les espèces consommables sans danger.

## **7 Logiques et modèles de gestion institutionnels**

La raison qui m'a poussée à m'intéresser à Fakarava est sans aucun doute la déclaration du statut de « réserve de biosphère » par l'UNESCO. La problématique qui lui est associée est intéressante à plus d'un titre. Il s'agit de concilier le développement humain et la protection de l'environnement. Ainsi, les questions de gestion des ressources naturelles, du développement socio-économique de l'atoll, de la conservation de la biodiversité et le respect des traditions culturelles sont en interrelation et transmettent une dimension vaste et complexe à cette problématique. Pour arriver à une résolution de cette équation aux paramètres multiples, une structure législative est nécessaire. C'est ce que propose le PGEM, ou « plan de gestion de l'espace maritime », imposant des lois en fonction du type d'activités et d'un zonage de l'atoll. Ces deux modèles de gestion de l'espace sont complémentaires et s'associent afin d'atteindre les buts recherchés. Le présent chapitre abordera donc les deux visions proposées par ces modèles et leurs implications pour la population autochtone.

### **7.1 Le concept de « réserve de biosphère » et le réseau « MAB »**

Les réserves de biosphère sont des sites reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la Biosphère (Man and Biosphere, MAB), « qui innovent et font la démonstration d'approches de la conservation et du développement durable. Ces sites restent bien évidemment placés sous la juridiction souveraine des Etats où ils sont situés mais ils partagent leurs idées et expériences aux niveaux national, régional et international au sein du réseau mondial de réserves de biosphère »<sup>20</sup>. Lancé en 1971, le programme compte aujourd'hui quelque 531 réserves, réparties dans 105 pays, et représentant les écosystèmes du monde entier.

Une réserve de biosphère est un site de démonstration du développement durable, « ce développement qui doit répondre aux besoins des générations actuelles sans mettre en péril la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il s'agit d'un territoire d'application du programme MAB de l'UNESCO, qui vise à promouvoir un mode de développement

---

<sup>20</sup> <http://portal.unesco.org>

économique et social, basé sur la « conservation et la valorisation des ressources locales ainsi que sur la participation citoyenne »<sup>21</sup>.

Le concept n'est pas nouveau aux Tuamotu. En 1972 déjà, l'atoll de Taiaro est classé réserve intégrale par l'UNESCO et en 1977, il obtient le label de « réserve de biosphère » pour ses caractéristiques exceptionnelles et sa nature remarquable. Il est totalement fermé, ce qui lui confère des spécificités uniques. Ne comportant pas d'habitants permanents, Taiaro n'était plus conforme aux nouveaux critères édictés par la convention de Séville de 1995, qui redéfinit les critères des réserves de biosphère, dans lesquelles l'homme doit désormais être étroitement associé à la protection des écosystèmes, dans l'optique d'un développement durable. Il a donc été décidé en 1998, d'étendre la réserve à l'ensemble des sept atolls de la commune de Fakarava. Actuellement la réserve comprend les atolls de Niau, Raraka, Fakarava, Toau, Aratika, Kauehi et Taiaro, chacun possédant un zonage spécifique établi en fonction de sa géographie et de ses activités. La surface totale de la réserve est de 269 191 ha dont 11 803 ha terrestres et 256 388 ha marins. Cette extension permet à la commune de Fakarava d'entrer dans un réseau international, et offre une reconnaissance envers ses habitants sur le plan de la gestion de l'environnement. L'officialisation de la « nouvelle » réserve de biosphère a eu lieu en grandes pompes, en décembre 2007, Fakarava accueillant le président Oscar Temaru et ses ministres pour l'occasion.

Le zonage de l'atoll est constitué de trois secteurs :

- Une *aire centrale*, très protégée, permettant de conserver la diversité biologique, de surveiller les écosystèmes les moins perturbés, et de mener des recherches et autres activités peu perturbantes (éducation par exemple).
- Une *zone tampon*, où des activités humaines peuvent être développées si elles sont compatibles avec des pratiques écologiquement viables, y compris l'éducation relative à l'environnement, les loisirs, l'écotourisme et la recherche appliquée fondamentale.
- Une *zone de transition*, consacrée à des activités de développement. Elle se veut flexible, et comprend des établissements humains ou autres exploitations, et dans laquelle les communautés locales, agences de gestion, scientifiques, groupes culturels et autres partenaires culturels travaillent ensemble pour gérer et développer durablement les ressources de la région.

---

<sup>21</sup> <http://www.mab-france.org>

Dans la logique du programme MAB, seule la zone centrale doit être protégé par la législation nationale. Dans le cas de Fakarava, tout l'atoll est soumis à une réglementation, le PGEM pour la partie marine, et le PGA (plan général d'aménagement) pour la partie terrestre, depuis le centre du lagon jusqu'au récif frangeant de la pente externe à un kilomètre au large.

Le rôle de la réserve de biosphère n'est donc pas d'imposer une législation, mais d'apposer un label. Elle cherche également à appliquer le principe selon lequel les populations locales constituent le principal moteur de la conservation, et qu'il n'est donc pas possible de préserver de grandes régions en les évinçant. En travaillant dans le même sens, les populations locales, les organismes de gestion, les mouvements de conservation de la nature et les scientifiques doivent rechercher des solutions permettant de concilier la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique. C'est pourquoi un comité de gestion est mis en place, composé principalement d'habitants ayant divers statuts<sup>22</sup>, afin d'assurer le suivi de la réserve. Ses buts sont d'informer la population, de promouvoir des missions de sensibilisation et d'éducation des acteurs locaux, et d'alerter les services concernés quant à des problèmes lors de l'application du règlement posé par le PGEM. Ce comité de gestion est composé d'insulaires, et de scientifiques. Notons encore l'existence de l' « association de la réserve de biosphère » qui a pour fonction le relais de l'information entre la population et le comité de gestion. Le rôle principal est tenu par le coordinateur qui en est le médiateur essentiel. Dans chaque atoll, est désigné un « relais d'atoll » dont le rôle est de faire l'intermédiaire entre le comité et les habitants.

L'intérêt principal de la réserve de biosphère est d'impliquer la population locale dans les processus décisionnels et de la faire participer à l'élaboration et au fonctionnement des outils réglementaires mis à disposition. Elle offre également une reconnaissance mondiale de l'atoll en tant qu'entité active dans le domaine du développement durable. Ce label est une garantie de la conscience écologique des communautés insulaires la commune de Fakarava quant à l'utilisation de ressources naturelles et donc de l'état de santé des écosystèmes, mais également un moyen de sensibilisation à la problématique environnementale, envers les utilisateurs de l'espace lagonaire, qu'il s'agisse des habitants de l'atoll ou des touristes. Il contribue, à juste titre, au classement de Fakarava parmi les destinations touristiques incontournables de Polynésie française. L'afflux touristique engendré par ce statut profite à la population en tant

---

<sup>22</sup> Le comité de gestion de la réserve de biosphère de la commune de Fakarava est composé du maire de la commune, du maire délégué de l'atoll concerné, de l'administrateur de la circonscription administrative des Tuamotu, d'un pêcheur de l'atoll concerné, d'un perliculteur représentant la profession du l'atoll concerné, d'un hôtelier de l'atoll concerné, d'un prestataire de service de l'atoll concerné, d'un représentant des associations de protection de l'environnement de chaque atoll de la commune, du directeur de l'école primaire de chaque atoll habité, des membres de l'instance technique collégiale.

que vecteur d'un développement économique et donc social mais également en tant qu'ouverture sur le monde de par sa nouvelle position sur la scène internationale.

## 7.2 L'outil : le Plan de Gestion de l'Espace Maritime

Le PGEM<sup>23</sup>, ou plan de gestion de l'espace maritime, est l'outil réglementaire pour la partie marine de l'atoll. Celui de Fakarava a été élaboré, comme tout PGEM, par une instance technique collégiale, composée d'un représentant du service des ressources marines, d'un représentant de la délégation à l'environnement et d'un représentant du service de l'urbanisme. Il a été accepté le 4 juillet 2007 et a récemment été réalisé matériellement au moyen de balises placées sur le lagon. Plusieurs institutions sont donc impliquées dans son processus d'élaboration, ce qui dénote la pluralité des problématiques à prendre en considération et la complexité de la réflexion à mettre en place.

L'objectif général d'un PGEM est « d'assurer la gestion de l'espace maritime tant au point de vue de l'exploitation des ressources qui s'y rattachent que de celui de la réglementation des activités humaines qui s'y exercent »<sup>24</sup>. Il vise plusieurs buts, dont l'utilisation rationnelle et la valorisation des ressources et de l'espace, la gestion des conflits d'utilisation, le contrôle des pollutions et des dégradations du milieu marin, ainsi que la protection des écosystèmes marins et des espèces menacées. Il sert donc avant tout à la gestion et à l'exploitation des ressources lagonaires en fixant des conditions d'utilisations. Un système de zonage a été mis en place, après consultation de la population et des acteurs économiques. Un PGEM est alors élaboré spécifiquement et mis en place dans chaque atoll de la commune. Au total, huit catégories d'aires marines ont été retenues.

- Une zone d'activités (ZA)
- Une zone de collectage des huîtres perlières (ZC)
- Une zone de mouillage (ZM)
- Cinq aires marines protégées (AMP) :
  - Réserve intégrale (RI)
  - Zone naturelle protégée (NP)
  - Zone à habitat protégé (HP)
  - Zone à vocation touristique (NT)
  - Zone de Rahui (RA)

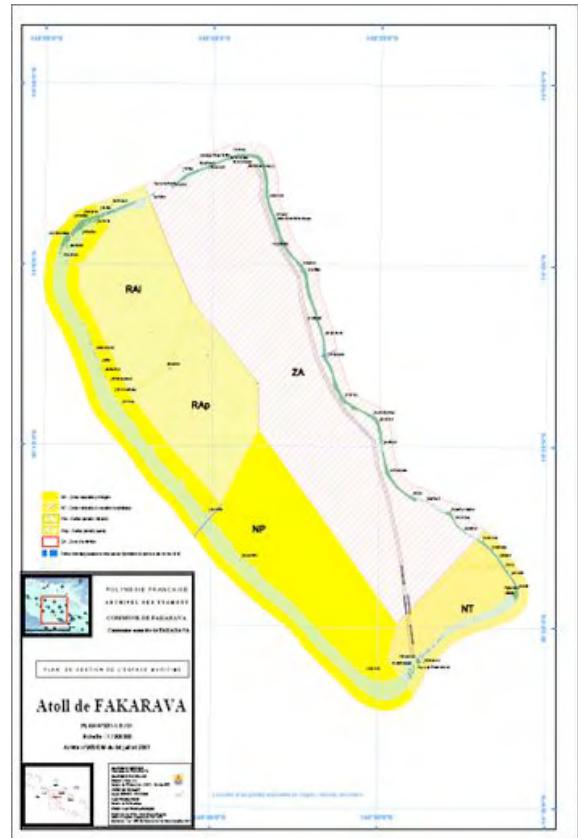
---

<sup>23</sup> Les renseignements et les énumérations sont repris du « rapport de présentation du PGEM de la commune de Fakarava », document officiel accepté par le conseil des ministres.

<sup>24</sup> <http://www.urbanisme.gov.pf>

Deux approches ont été envisagées pour la réglementation de l'espace lagonaire. Une réglementation concernant des espaces particuliers et une réglementation s'appliquant aux activités liées à une aire particulière ou à l'ensemble du lagon. Toutes les zones ne sont pas représentées dans chaque atoll, je ne m'intéresserai ici qu'à celui de Fakarava. Il comporte :

- *Une zone d'activité* (ZA) où une réglementation est en vigueur pour chaque activité. Elle correspond à la zone de transition proposée par le zonage issu de la réserve de biosphère, siège de l'association entre l'environnement et le développement.
- *Une zone naturelle protégée* (NP), définie comme intacte ou peu modifiée, ayant conservée son caractère et son influence naturel, dépourvue d'établissements permanents, protégée et gérée afin de préserver son état naturel. La pêche y est autorisée, mais le poisson est réservé uniquement à une consommation personnelle sur l'atoll.
- *Une zone naturelle à vocation touristique* (NT) dont l'objectif est de permettre le développement des activités touristiques et dans un même temps, le maintien des fonctions écologiques.
- *Une zone de Rahui* (RA) divisée en deux parties, visant à garantir le maintien des habitats et à satisfaire aux exigences d'espèces particulières. La pêche de toutes espèces de poissons est interdite alternativement, sur l'une ou l'autre partie, pour une durée de deux ans. Un *rahui* spécifique est également posé sur les espèces de langoustes et de crabes de cocotiers, qui divise le lagon en deux parties égales. La mise en place du Rahui et sa levée sont prononcées par le comité permanent.



Plan de gestion de l'espace maritime de la commune de Fakarava. (<http://www.ifrecor.pf>)

Les zones NP, NT et RA correspondent à l'aire centrale de la réserve de biosphère. Une

réglementation générale est appliquée aux différentes activités se déroulant dans les lagons : la pêche, l'exportation des ressources marines, la plongée en scaphandre autonome, les concessions maritimes, le nourrissage des requins, le mouillage de bateau et la gestion des déchets, font l'objet d'une réglementation particulière, adaptée à chaque zone et à chaque atoll.

Le PGEM est donc l'outil réglementaire permettant la gestion de l'espace lagonaire et de ses ressources. Il pose un cadre législatif à l'utilisation du plan d'eau et donc s'impose à ses utilisateurs. La population est alors doublement impliquée dans cette structure : en premier lieu, elle doit participer à son élaboration et à son fonctionnement. En second lieu, elle doit en respecter les règles et les contraintes qu'il impose.

On trouve donc deux types de zonages différents, se superposant afin d'établir un cadre légal et une base de recherche fondamentale.

### **7.3 L'appropriation institutionnelle du « *Rahui* » :**

Le service de la pêche de Polynésie française a récemment édité un document visant à informer la population sur les réglementations en vigueur, au sujet de l'exploitation des ressources marines sur le territoire. Ce dépliant, intitulé « *Rahui* », aborde la problématique de la pêche de certaines espèces, sous deux angles différents : les périodes de pêche et la taille minimale des individus pêchés. Il y est expliqué les raisons de ces réglementations et il contient des renseignements concrets concernant les espèces ciblées et les tailles à respecter. Il s'agit d'une campagne d'information et de sensibilisation quand l'exploitation de certaines ressources lagonaires et d'eau douce. Ainsi, certaines espèces sont sous la réglementation d'une taille minimale, alors que d'autres font l'objet de réglementations temporaires, l'année étant divisée en périodes dites « *Tapu* » et « *Rahui* ». Durant la période de *Tapu*, la pêche, le transport, la commercialisation et la consommation sont interdits. Durant la période de *Rahui*, l'exploitation est autorisée sous certaines conditions (taille minimale, femelles portant des œufs). Cette réglementation est effective pour l'ensemble de la Polynésie française et les peines encourues lors d'une infraction, également signalées sur le document, sont dissuasives<sup>25</sup>. Elle vise à « protéger les organismes qui sont le plus en danger, afin qu'ils ne disparaissent pas»<sup>26</sup>. La population ne doit, ainsi, pas considérer cette réglementation uniquement sous un angle répressif, mais dans une optique de gestion durable des ressources afin que « les générations

---

<sup>25</sup> Selon la délibération n°88-184 AT du 8 décembre 1988 modifiée.

<sup>26</sup> Dépliant *Rahui* : <http://www.peche.pf>

futures puissent aussi profiter de ces richesses »<sup>26</sup>. Le service de la pêche prône donc une utilisation responsable de l'environnement, sous couvert de l'utilisation du concept ancestral de gestion des ressources naturelles appelé *rahui*, afin d'avoir un impact optimal auprès de la population. Chaque paragraphe du document est d'ailleurs traduit en tahitien afin d'offrir à tous, la possibilité d'une bonne compréhension de la réglementation. De plus, le service de la pêche, en association avec la chaîne de télévision locale, a produit un document vidéo au sujet de la réglementation, disponible sur son portail internet et j'imagine, diffusé sur les ondes hertziennes. Là encore, la volonté de toucher un large public est affichée. L'utilisation du concept du *rahui* et son évolution feront l'objet d'une attention particulière dans un prochain chapitre.

## 7.4 Superposition des modèles

Ces différents types de modèles visent tous trois des buts identiques ou complémentaires. Ainsi la limitation du zonage du PGEM se calque sur les aires délimitées par la réserve de biosphère suivant les priorités de celles-ci, et en affine les principes de gouvernance. D'un autre côté, la réserve de biosphère pose les bases des considérations environnementales et culturelles sur lesquelles se fondent le zonage et la réglementation du PGEM. Le *rahui*, tel que précédemment décrit, est un outil complémentaire qui n'est pas adapté spécifiquement à Fakarava et est donc applicable sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il ajoute un cadre légal à certaines activités de pêche, notamment celles concernant les crustacés et certains mollusques (*troca*, *pahua*, *maoa*). D'une manière générale, le concept de réserve de biosphère propose une valorisation des ressources en suggérant la création d'espaces expérimentaux en matière de gestion et de conservation du patrimoine naturel et culturel. De plus, la labellisation peut être perçue comme un produit commercial qui contribue à valoriser la destination auprès du secteur touristique. Le PGEM impose le cadre juridique indispensable à la réalisation d'une gestion durable des ressources marines de l'atoll. Le comité de gestion de la réserve de biosphère, qui est à la base, le comité permanent du plan de gestion de l'espace maritime qui participe à son élaboration, a pour principale fonction d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population aux nouvelles problématiques environnementales et à la réglementation qui en résulte.

De cette superposition des modèles, découle une complexité certaine qui se trouve représentative des nombreux intervenants impliqués dans leurs processus d'élaboration. L'appropriation de ces nouveaux modèles par la population est problématique et doit impérativement faire l'objet d'une attention particulière afin que celle-ci se sente reconnue et

prise en considération dans les décisions d’agencement de « son » espace lagonaire. Il est avéré que lors de l’élaboration du PGEM, un fort accent a été mis sur l’opinion des autochtones. Toutefois, ces derniers ne semblent pas adhérer à ces modèles, non pas dans leur forme, ils sont conscients que la problématique environnementale est importante, mais dans leur application et leur gestion. En effet, nonobstant l’effort consultatif déployé, il apparaît un manque évident de compréhension de ces modèles, et un effort de vulgarisation, allant pourquoi pas dans le même sens que celui effectué pour le concept de *rahui* (traduction et simplification), est nécessaire pour garantir une intégration des nouvelles conceptions de gouvernance de l’espace exploité.

## **8 Enjeux et confrontation des logiques traditionnelles et institutionnelles**

Comme nous l'avons vu précédemment, les insulaires utilisent les ressources marines de manière extrêmement diversifiée et se sont fortement approprié, au fil du temps, l'espace lagonaire. Il en résulte une connaissance accrue du domaine marin et de toutes ses utilisations potentielles. Depuis de nombreuses générations, la culture paumotu s'est adaptée à son environnement précaire et de fragiles équilibres, résultant de l'extrême insularité de la vie sur un atoll, sont nés de cette exploitation ancestrale. Le développement auquel fait face Fakarava depuis quelques années, ainsi que l'implantation de modèles de gestion par des institutions, mettent en péril cette harmonie et impose à la population des réajustements sociaux et culturels importants. Après avoir défini les enjeux de chacune des logiques d'exploitations et de ses protagonistes, il sera pertinent de les confronter afin d'apporter une vision globale, résolument comparative, de la problématique de gouvernance des espaces lagonaires. L'utilisation des entretiens réalisés auprès de la population servira à appuyer mes propos.

### **8.1 Quels enjeux et pour qui ?**

Lors du chapitre traitant des modes d'exploitation traditionnelle et locale, il a été abordé les différents types de pêches et également l'utilisation de l'espace lagonaire à des fins touristiques. Alors que la pêche, la perliculture et les pensions de famille sont principalement l'œuvre de Polynésiens, l'hôtel et les clubs de plongée sont gérés par des Français ou des *popa'a*. Il apparaît un écart notoire dans la manière de percevoir le lagon et l'insertion des institutions dans la gestion de ce dernier. Les habitants ont pour habitude d'utiliser les formules « notre lagon », « notre nature », lorsqu'ils parlent de leur environnement. Il s'agit d'une appropriation logique dans le sens où ils s'identifient à leur atoll, en opposition aux *farani* et à l'état français. De même, selon les fondements de la cosmogonie tahitienne, ils sont les garants de la stabilité du monde maohi. Quand bien même ces croyances ne sont plus d'actualité, il reste des survivances fortes à l'égard des grands principes fondateurs. Étant donné le fort éloignement géographique mais aussi social qui a perduré, et l'importante insularité que subissent les habitants, ces derniers s'identifient profondément à leur atoll et ont tendance à se montrer vigilant quant à l'arrivée d'idées externes. Il y a une « autogestion » sociale, où les

règles qui s'appliquent à chacun sont établies selon leur propre code interne. De ce fait, l'autorité du territoire n'est que très peu ressentie et donc très peu considérée. Il serait alors difficile de transposer ce système d'autogestion vers un modèle d'autocontrôle basé sur une réglementation externe. Ce positionnement identitaire s'impose comme une base fondamentale de la problématique liée à l'agencement spatial puisqu'il s'oppose doublement à l'« Autre ». Premièrement, il faut considérer une certaine réticence envers les décisions provenant de Papeete. Le manque de crédibilité du système politique polynésien et de l'administration gouvernementale provoque une méfiance palpable envers les projets venant de l'extérieur. Secondement, il faut prendre en compte le sentiment d'amour-rejet envers la métropole (Doumenge, 2000). En effet, les Polynésiens sont partagés entre l'acceptation de la dépendance à l'Etat français et le rejet de celui-ci, en soulignant l'éloignement tant géographique que culturel qui les séparent des *farani* et des *popa'a*. La personnalité de référence concernant les affaires importantes de l'atoll est le *tavana* (le maire) qui représente le lien avec la capitale et les institutions externes. Sa responsabilité est alors directement en jeu lors de nouveaux engagements envers les autorités institutionnelles. Les propositions émanant des services de l'Etat ou du gouvernement sont généralement considérées, dans un premier temps, avec scepticisme. Ainsi, tout changement ou nouvelle réglementation est d'abord perçu comme négatif ou sous l'angle répressif. Il n'en est pas de même pour les responsables des clubs de plongée et de l'hôtel notamment, qui, en tant que « métropolitains », ont une certaine « habitude » ou sont en quelque sorte conditionnés à accepter ces remaniements et les assimilent donc différemment. D'autre part, le lien qu'ils entretiennent avec l'environnement n'est pas comparable et est avant tout professionnel et économique, ce qui biaise la perception des modifications d'usage de l'espace. Le positionnement identitaire propre à ces différences ne sera pas traité ici, car il ne semble pas y avoir de tensions particulières à ce sujet entre les différents acteurs, *maohi* et *popa'a*.

Les enjeux et les buts des modèles de gestion mis en place par les institutions ont déjà été définis, mais il est impératif d'en souligner l'un des principaux aspects, l'engagement et l'implication des habitants, par le biais d'une demande de prise de position face aux différents aspects du développement durable. Il y a une volonté affichée de la part des institutions de faire participer la population locale aux diverses étapes, de l'élaboration au fonctionnement des modèles de gestion de l'environnement. La prise en compte des insulaires est significative de la nouvelle orientation des principes du développement durable, qui met sur un pied d'égalité les intérêts environnementaux et humains. Ce glissement de la problématique environnementale

vers un questionnement plus général qui intègre la dimension humaine, est nécessaire pour assurer le succès des modèles utilisés. Encore faut-il que la population soit désireuse de s'investir dans ces processus.

Des « séances de formation », précédant la remise officielle du diplôme de « réserve de biosphère »<sup>27</sup>, dispensées par des membres de l'UNESCO et encadrées par des scientifiques, ont été organisées à la mairie et ouvertes à toute la population afin d'exposer concrètement ce qu'implique l'entrée de la commune dans le réseau MAB. La réserve de biosphère a été présentée comme un atout indéniable au niveau touristique en tant qu'apport financier et ouverture sur le monde. Elle doit être perçue avant tout comme un cadre de discussion qui rassemble la collectivité dans l'optique d'une adhésion à des principes écologiques. Le but de ces séances était de former les habitants à la problématique du développement durable et au fonctionnement d'une réserve de biosphère, en se basant sur des exemples concrets existant en France. Je ne suis malheureusement pas certain que des exemples basés sur des réserves situées dans des écosystèmes forestiers, voir montagnards, et implantées dans une société occidentale fassent sens dans la conscience paumotu, dans la mesure où une projection de la problématique continentale n'est pas précisément réalisable en fonction de leur perception du monde. Il ne faut pas comprendre par là une incapacité du peuple paumotu dans la compréhension des exemples cités, mais, étant donné l'écart important des conceptions sociales et environnementales qu'il peut y avoir entre la métropole et un atoll, le transfert d'un tel modèle et des problématiques qui lui sont associées peut s'avérer difficile dans son assimilation. En revanche, une démarche intéressante a été de pousser la population présente à se positionner sur certains sujets importants pour l'atoll, tel le tourisme et son développement futur, ou la gestion des déchets et des eaux usées. L'implication de la population commence donc d'abord au niveau d'un questionnement général propre à Fakarava, qui devra déboucher sur un raisonnement en termes de développement durable. Quel type de tourisme privilégier, qualitativement et quantitativement ? Quel est le seuil critique où l'impact touristique reste positif économiquement et socialement pour la population et où il est minime d'un point de vue écologique ?

La population ne s'est pas déplacée en masse à ces séances de formation. Lors de la première séance, j'ai dénombré vingt-sept habitants, pour six personnes externes (UNESCO, personnel scientifique) et la grande majorité des insulaires présents étaient des acteurs professionnels du secteur touristique (pension, hôtel, club de plongée) qui sont alors directement concernés par la conservation des écosystèmes dans leur activité économique. Par la suite, le nombre des

---

<sup>27</sup> 4,5,6 décembre 2007, mairie de Fakarava

présences n'a pas augmenté significativement au fil des séances. L'affluence était donc très mitigée, mais les individus présents ont démontré leur volonté d'investissement dans le développement de la commune par leur implication au niveau de la problématique environnementale.

## 8.2 L'opinion de la population

Les enjeux pour la population sont plus complexes qu'il n'y paraît à première vue. Les ressources principales proviennent essentiellement du lagon et outre le système de *rahuit*<sup>28</sup> utilisé jadis, qui visait une forme de gestion en impliquant une dimension sacrée aujourd'hui perdue, il n'y a jamais eut d'application d'une réglementation stricte concernant leur exploitation. Même si des lois existent en la matière, les contrôles peu fréquents et l'étendue des surfaces à surveiller empêchent la population de se sentir réellement concernée par le cadre juridique effectif. Ceci constitue le fondement d'un premier enjeu, celui de ne pas déranger le quotidien de la population, qui a toujours évolué en décalage avec le centre politique et administratif qu'est Papeete. De plus, l'équilibre fragile et la précarité de la vie sur un atoll obligent les habitants à faire preuve d'un « conservatisme » dans leur mode de vie, à ne pas confondre avec de la routine, afin d'assurer des conditions optimales à chaque activité (Doumenge, 2000). « La limitation des besoins et la focalisation sur l'immédiatement utile ou pertinent dans son « monde de vie » semblent être un aspect important des cultures polynésiennes » (Ghasarian, Bambridge, Geslin, 2004) et dans cette optique-là, la notion temporelle de préservation des ressources pour « les générations futures » peut leur sembler quelque peu étrangère.

Lors de discussions avec des habitants de Fakarava au sujet de la réserve de biosphère et du PGEM, j'ai pu constater l'ampleur du phénomène d'incertitude qui règne quant à la prise de position vis-à-vis des modèles de gestion:

1.

- **J'aimerais savoir ce que tu penses de la réserve de biosphère de Fakarava ? Est-ce que c'est une bonne chose ou une mauvaise chose de protéger l'environnement, ici, à Fakarava ?**
- Pfff.....Moi je suis entre les deux ... C'est une bonne chose déjà parce qu'ils disent : « c'est pour préserver ». D'un autre côté, je dis pas c'est une mauvaise chose.. mais je suis pas vraiment... je suis ni pour ni contre. Voilà. Mais le truc, j'espère que c'est vraiment une préservation, on dit comme ça hein ?
- **Oui, conservation.**
- Voilà, que de venir faire une loi, chez moi. Hein ! Parce qu'ici, il faut bien qu'on sache que ici, c'est chez moi. Ce n'est pas chez les français, ou chez les autres mondes, c'est chez moi. Alors pour moi je fais ce que j'ai envie de faire. Mais je dis aussi que c'est bon pour venir préserver, mais pas pour venir

---

<sup>28</sup> Le *rahuit* est étudié en détail en fin de chapitre

interdire. Parce que y a les deux, y a interdiction et préserver. Ils disent préserver et après ça interdit. Enfin y a toujours qqch.

- **Oui, je vois ce que tu veux dire. Mais quand tu dis « ils viennent nous interdire... », « ils » c'est qui ?**
- Ben, la biosphère, on parle de biosphère. Biosphère veut dire le gouvernement, veut dire plein de choses, les affaires maritimes.

(....) Ils vont nous interdire de manger nos tortues, ils vont nous interdire de manger nos oiseaux, ils vont nous interdire de.... Tu vois ça joue beaucoup. La biosphère, c'est ça, ils viennent, ils te disent « il faut.. euh, on vient pour préserver votre lagon, pour préserver chez vous» Hein ! Y a quoi, y a eut mes arrières-arrières-grands-parents, après mes arrières-grands-parents, mes grands-parents, parents, après nous, maintenant ça va être nos enfants. C'est toujours la même chose. Tu vois c'est tout un truc. Pour moi je suis ni pour ni contre je reste au milieu. (...) Voilà.. ce qui me fait peur, c'est qu'on nous interdise ce qu'on a toujours fait. On fait pas de mal, on a toujours fait. (...) Tu vois ? Mais je suis pas contre, j'aime bien qu'il viennent préserver... Mais nous, les vrais paumotu, on sait ! il faut qu'on préserve nos biens.. parce que c'est à nous, c'est nos biens à nous. Tu vois, mais c'est bien, c'est bien d'un côté. Et pour les pensions, parce qu'on a beaucoup de poissons, on a beaucoup de Napoléon, on a beaucoup d'oiseaux, on a beaucoup ... faut préserver tout ça mais on peut le faire. Faut pas nous interdire. Je suis pas contre hein ! je suis pour la biosphère.

2.

- **Au niveau de la réserve de biosphère, tu penses que c'est quelque chose de bien pour Fakarava ?**
- Oui oui, pour toutes les îles des Tuamotu hein, pour toute la Polynésie quoi...
- **Mais ça concerne pas toutes les îles des Tuamotu, ça concerne Fakarava, Niau...**
- Non non mais je dis, la biosphère c'est bien pour toutes les îles des Tuamotu.
- **Pourquoi ?**
- Pas seulement ici... Parce que c'est une société qui défend la nature.. euhhh dans le monde hein...ou.. ici en Polynésie hein ! C'est une société qui défend notre nature.. Déjà nous on ne sait pas comment il faut défendre notre nature..on ne sait pas, il faut, comment on dit ? Consommer notre valeur à nous, les poissons, pour la pêche hein ! On ne sait pas comment faut défendre. Il faut envoyer des gens intelligents pour venir nous expliquer, nous dire.
- **Donc tu considères que les Paumotus ne sont pas... n'ont pas les connaissances pour ...**  
(interruption)
- Maintenant plus. Les Paumotus avant oui, parce qu'avant y avait toujours des lois. 3 mois, on va pêcher là, 3 mois on va là-bas.
- **Le fameux Rahui ?**
- Rahui voilà. Au temps de nos grands-parents. Maintenant y a pas, quand tu veux pêcher là, tu pêches. Tu peux pêcher une tonne comme tu veux ! Ca c'est... ça c'est pas bon.
- **T'as entendu parler des choses qui ont été mises en place pour gérer l'environnement ? Le PGEM, le PGA ?**
- Non non pas encore, pas encore... je voudrais bien savoir ça hein.

3.

- **T'es au courant des systèmes qu'on a mis en place ? Le PGEM par exemple ?**
- euh... rappelle un peu ce truc là ?
- **Le système de zonage qui a été mis en place pour le lagon, pour dire « y a des zones où on peut pêcher, y a des zones où on peut plonger ».**
- Ah ok ! Oui oui.... C'est bien !
- **Tu penses que c'est une bonne chose ça ?**
- Pas moi, mais ça va ! c'est mieux qu'ils fassent ce truc-là parce que sinon on pourra pêcher autant qu'on veut... voilà.. et faire du business avec...
- **Ca réglemente un petit peu.**
- Voilà c'est bien, c'est mieux, ça préserve le poisson, il a le temps de grandir hein.
- **Et quand tu parles un peu avec les gens, ici, tu sens qu'ils sont d'accord avec ça ?**
- euh y en a qui sont pas d'accord... parce que pourquoi ? parce qu'ils ne comprennent pas !
- **D'accord, mais les gens ils sont mal informés ou c'est qu'ils ont pas envie de s'informer ?**
- Pas mal informés, mais c'est qu'ils comprennent pas. Il faut mieux leur expliquer en Paumotu, en Tahitien. Mais ce sera pour l'avenir des enfants d'aujourd'hui, c'est eux qu'il faut viser, pas les vieux. Les vieux ils ont eut leur époque.

Il est alors aisé de comprendre l'importance de « leur » environnement. Il s'agit d'une appropriation territoriale et identitaire forte qui régit des principes de gouvernance interne. Dans la logique insulaire, c'est à eux que revient le droit de décider de l'avenir de leurs ressources, puisqu'ils les ont, de tout temps, exploitées eux-mêmes. L'enjeu pour les habitants est donc de garder le contrôle de leur atoll, tout en profitant d'une aide logistique et scientifique, ce que proposent effectivement les modèles de gestion. Mais la limite de l'implication souhaitée par la population, de la part des partenaires institutionnels est floue. Il s'agit pour celle-ci, d'accorder une place à une structure réglementaire qui n'est pas la sienne, tout en préservant ses habitudes sociales au quotidien. L'enjeu est de taille et ne semble pas avoir été considéré sous tous ses angles par les institutions. Le deuxième et le troisième personnage n'abordent pas la problématique de la réglementation parce qu'ils ne connaissent pas le PGEM ou ne sont pas informés de son implication au niveau juridique. Leur discours est représentatif de la majorité de la population, qui se trouve dans le même cas. En considérant que la réserve de biosphère est connue de tous étant donné son actualité, trois cas de figures se posent au sujet du PGEM. Soit l'individu ne connaît pas l'existence du PGEM. Dans ce cas-là, il n'est généralement pas utilisateur direct du lagon et a peu d'implications dans la vie sociale et institutionnelle de l'atoll. Soit il connaît l'existence du PGEM, mais ne peut pas définir son rôle et ses implications de manière précise. Il est un utilisateur occasionnel ou régulier du lagon. Soit il connaît effectivement le PGEM dans sa globalité et peut en restituer les différentes facettes, tant au niveau réglementaire que dans son organisation. Il s'agit souvent d'individus étant impliqués dans le système institutionnel de l'atoll ou dans la vie économique (pension, perliculture) et qui possède donc un intérêt réel à en connaître les différents aspects.

On remarque également l'amalgame fréquemment observé, entre la réserve de biosphère et le gouvernement ou l'Etat. La réserve de biosphère ainsi que le PGEM (lorsqu'il est connu) sont considérés comme un produit identique, provenant de l'Etat et/ou du gouvernement, sans distinction d'applications ou de buts. Il en découle un manque de compréhension évident dans la perception qu'en ont les habitants.

D'autre part, il revient de manière récurrente dans les discussions, la notion de « générations futures » (« pour que les générations futures puissent profiter des ressources », « pour le bien des générations futures », etc), formulation préfabriquée par les institutions, et réappropriée par la population dans son sens pratique, remettant le problème environnemental entre les

mains de la jeunesse qui, de manière sous-entendue, sera plus à même de fournir l'effort d'adaptation à ces changements que la génération actuelle.

Il y a également la problématique des gens « du dehors » :

« Il faut qu'on nous fasse, qu'on nous donne un droit de dire aux autres de dehors de ne pas venir toucher à nos biens. C'est ça qu'on veut. Qu'on nous donne ce droit à nous, à nous paumotu, peuple paumotu de nous donner ce droit de protéger nous-mêmes nos lagons. (...) Moi je veux protéger mon environnement. Je le protège... j'ai toujours dit à mon maire, si j'ai un maire, (...) il y a les travailleurs de Wan<sup>29</sup>, c'est des gens qui viennent de dehors, y a les travailleurs de chez Wan qui font n'importe quoi. »

Là encore les insulaires se sentent lésés, considérant que la réglementation ne s'appliquent qu'à eux-mêmes, en temps qu'habitants permanents de l'atoll, et que par conséquent les « gens de dehors » sont moins concernés, ou tout au moins « se sentent » moins concernés, par ces lois. Il s'agit dans la grande majorité des cas de travailleurs polynésiens provenant d'autres archipels et vivants dans les fermes perlières éloignées des villages et n'ayant que de très rares contacts avec la population locale. Les habitants de l'atoll considèrent les polynésiens comme moins respectueux de l'environnement que les touristes. L'absence d'une structure de contrôle claire et définie, semble poser un réel problème quant à l'application de la réglementation. Un manque de précision au sujet des droits et priviléges de la population concernant la question de la sensibilisation et éventuellement de la répression paraît impliquer un certain désordre entre les différents utilisateurs. Il convient alors de poser une base solide en matière de gestion du pouvoir d'autorité, concernant la réglementation, afin d'éclaircir et de vulgariser les moyens mis en œuvre dans son application et son respect au quotidien. Les procédures de dénonciations, ou tout au moins, les moyens de restitution d'observations de comportements allant à l'encontre des principes de préservation des écosystèmes, manquent de clarté et d'informations envers la population. L'implication de cette dernière dans un système de contrôle et d'autocontrôle, pourtant souhaitée par le MAB, est difficilement réalisable au vu de la complexité des relations sociales entretenues entre chacun des six cents habitants de l'atoll. L'addition et la multiplicité des statuts sociaux tenus par les individus, en termes familiaux, politiques, économiques, amicaux ou encore professionnels ne favorisent pas la pratique de contrôles interpersonnels. La confrontation entre les enjeux sociaux mis en cause soit dans la dénonciation (officielle ou non) d'un comportement qui n'est pas en adéquation avec les règles en vigueur, soit dans la participation active ou passive à une telle pratique, prend une dimension personnelle et individuelle quant à la responsabilité engagée envers son propre

---

<sup>29</sup> Robert Wan est le principal perliculteur de Tahiti et possède des fermes sur bon nombre d'atolls des Tuamotus dont Toau. Les travailleurs sont souvent originaires des îles hautes et sont considérés par les Paumotu comme irrespectueux de l'environnement.

réseau social ou envers la communauté (au travers des institutions et des modèles de gestion). Considérant le phénomène de rejet et d'incompréhension des modèles institutionnels et la nature multiple des relations sociales, l'autocontrôle au sein même de la population locale, entre les utilisateurs paumotu, n'est pas envisageable. La question est alors de savoir comment instituer une surveillance efficace sur des espaces aussi vastes et de quelle manière informer et sensibiliser la population de façon à l'impliquer, tout en évitant le rejet des modèles de gestion et de la réglementation qui leur est associée. L'enjeu principal pour la population insulaire est alors la réappropriation territoriale du lagon dans ses dimensions foncières et émotionnelles, qui ne peut se faire que par le biais d'un réajustement social envers la nouvelle problématique environnementale prônée par le statut de réserve de biosphère et tous les modèles institutionnels relatifs.

### **8.3 Développement, hybridité et « third space »**

Parler de l'implantation de modèles de gestion des ressources naturelles revient à aborder la problématique du « développement » insulaire. La notion de « développement » a principalement été élaborée par les sociétés occidentales pour « catégoriser les « besoins », « retards » et « difficultés » des sociétés non occidentales » (Ghasarian, Bambridge, Geslin 2004). Plusieurs conceptions déterminent les mêmes idées, comme celles de « modernité », de « progrès » ou de « nouvelle gouvernance », et récemment, elle a pris la connotation de développement « humain » ou « durable ». Ces conceptions occidentales véhiculent l'idée de progrès en termes éducatifs, technologiques ou encore scientifiques, et tendent à aboutir à « l'émancipation de l'individu, à son contrôle de l'environnement naturel et à des formes sociales de plus en plus justes et sécurisantes » (Ghasarian, Bambridge, Geslin 2004). Il est important de souligner que l'émergence et l'évolution d'un tel concept dans un contexte occidental n'est pas nécessairement pertinente ailleurs. Il en est des inadéquations culturelles importantes qui portent atteintes aux modèles socio-économiques traditionnels et à la représentation identitaire, tant polynésienne que de l'altérité. Ainsi, le développement importé en Polynésie française, engendrant une dépendance avec la France notamment, contribue à créer une identité « hybride » reflétant des aspects culturels occidentaux et polynésiens. L'importation de biens matériels, de nouvelles technologies, de produits alimentaires ou de modes de pensées occidentaux, se fait sans la prise en compte préalable des réalités locales, et la population, les assimilant progressivement, se voit dans l'obligation de procéder à des réajustements sociaux considérables. La notion d'hybridité se réfère à la création de nouvelles

formes transculturelles à l'intérieur de la zone de contact produite par la colonisation. Selon Homi K. Bhabha, le concept permet de penser l'identité culturelle comme non fixe et en constante construction dans un processus d'interactions :

Le discours colonial qui construit les différences culturelles et raciales, porte les germes de sa propre destruction à cause de son « ambivalence » fondamentale (...). Le sujet (post)colonial porte lui aussi en germe les moyens de résistance au discours de domination coloniale. En effet, celui-ci est le produit d'un processus d'assimilation ambivalent, dont la « mimique » et l'imitation fait partie et qui, tout en travaillant à établir l'identité entre le colonisé et le colonisateur, la nie constamment. En devenant presque un colonisateur, le colonisé peut puiser dans les ressources que lui fournit son identité hybride pour se retourner contre le colonisateur. Il peut ainsi nourrir des stratégies de résistances visant à détruire les mythes coloniaux fondés sur des binarismes et proposer de nouvelles configurations culturelles hybrides (Fernandes, 2007).

En tant que site de négociation politique et de construction du symbolisme, l'hybridité pose que le sens d'un système culturel n'est jamais fixé, car il ne peut se construire que dans un « tiers espace » (« third space »). Il s'agit d'un mode d'articulation, d'une manière de décrire un espace productif, qui engendre de nouvelles possibilités. C'est un espace d'interruption, d'interrogation et d'énonciation de nouvelles formes de significations culturelles. Dans le contexte polynésien, cette ambivalence identitaire propre au troisième espace fait sens dans la mesure où les articulations sociales sont constamment construites autour d'un référentiel français et maohi. L'hybridité culturelle est significative de l'implantation, à presque tous les niveaux de la société, d'éléments français, qu'il s'agisse de l'administration, de l'éducation ou encore de la majorité des institutions scientifiques. Le poids d'autres cultures pèse également sur les traditions polynésiennes, par les différents rapports entretenus avec les grands pays de l'Océanie ou encore la forte population asiatique installée. Ainsi, chaque activité est soumise simultanément à une pression et à des influences culturelles de la part des autres et il en ressort logiquement des ajustements sociaux et des adaptations en fonction de la diversité présente. Ce multiculturalisme dénote une forte propension au changement et à l'intégration de nouveaux paramètres dans les schémas de pensés traditionnels et la recomposition identitaire se déroule de manière permanente. Toutefois, il est peut-être intéressant de souligner que la création de ce « third space » en tant qu'espace de construction d'un système culturel hybride pourrait également être considéré comme la base d'une dissociation latente émanant de revendications

identitaires en voie d'émergences. En effet, le phénomène de déclin des valeurs traditionnelles locales, au profit d'une « uniformisation » amène à une revalorisation de la culture qui a pour but de (re)marquer le positionnement identitaire des populations polynésiennes. Ainsi, la problématique liée à l'intégration des modèles de gestion institutionnels dans les usages locaux et traditionnels, peut être envisagée non pas comme un réajustement de la population en fonction de ces nouvelles mesures, mais comme une volonté de réappropriation territoriale et donc, également, de revendications culturelles de la part de la communauté paumotu. La différence de positionnement est importante dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'ajuster les conceptions occidentales aux valeurs locales et d'attendre de la population une adaptation à ces modèles, mais plutôt de valoriser et d'accepter les spécificités culturelles dans leur ensemble, en tant qu'éléments constitutifs de la communauté. De même, l'appropriation institutionnelle et la réadaptation occidentale de notions polynésiennes, tel le *rahui*, peuvent poser problèmes puisqu'elles ne font plus sens dans la réalité actuelle. L'insertion dans un modèle institutionnel, d'un système de gestion ancestral empreint de sacralité, qu'était le *rahui* est représentative de la problématique traitée dans cet étude.

#### **8.4 Évolution et réappropriation du « *Rahui* »**

Le but de cette étude de cas est d'envisager la pratique du *rahui* à travers les époques précoloniales, coloniales et modernes afin de décrire les différents réajustements auxquels elle a été sujette en particulier dans l'archipel des Tuamotu et à Fakarava.

En premier lieu, il convient de définir concrètement le concept tel qu'il était proposé par les polynésiens. D'une manière générale, le *rahui* vise une gestion consciente des ressources, marines et terrestres, emprunte de sacralité et de *tapu*, imposée par les chefs de communauté. Il s'agit donc d'une dimension religieuse et sacrée interdisant l'exploitation d'une certaine ressource ou d'une zone précise. Un *rahui* pouvait alors avoir plusieurs fonctions : il pouvait servir au chef à asseoir son autorité, plus un *rahui* était important (dans sa durée ou au niveau de la taille de la zone considérée), plus le pouvoir et la puissance du chef étaient grands. Il pouvait avoir comme fonction de garder une certaine quantité de ressources en prévision d'une cérémonie, ou il pouvait simplement être déclaré afin de prévenir une éventuelle famine à venir. Dans tous les cas, la pratique faisait référence aux notions de *tapu* et la sacralité prenait alors une place importante, celui qui ne le respectait pas pouvait alors être puni par les divinités, de différentes manières (malchances, malédiction sur sa famille etc...).

#### 8.4.1 La période pré-coloniale

De tout temps, les habitants ont su utiliser les ressources à disposition. On notera que sur le domaine terrestre, les sols peu évolués ne permettaient pas de cultures particulières à grande échelle, celles-ci se retrouvaient cantonnées dans des fosses à cultures (tranchés creusées et remplies de déchets organiques) afin d'y faire pousser les quelques rares arbres fruitiers supportant les conditions climatiques et hydrogéologiques extrêmes d'un atoll. En effet, les conséquences cumulées d'un sous-sol inondé d'une lentille d'eau saumâtre et des vents salés ne permettaient pas une culture intensive d'espèces consommables, comme cela était possible sur les îles hautes par exemple. Les principales ressources alimentaires, outre les quelques élevages porcins, provenaient donc essentiellement de la mer, plus généralement du lagon. C'est ici l'une des principales différences à noter entre les habitants des îles hautes qui pratiquaient le *rahui* sur le domaine terrestre autant que sur l'espace lagunaire, alors que les paumotu, ne devant leur salut qu'à l'exploitation de ressources marines, évoluaient en fonction du lagon uniquement. De plus, le mode de vie nomade entraînait naturellement une rotation des aires exploitées. De par l'étendue extrêmement vaste à disposition, et la richesse biologique du lagon, le *rahui*, à l'époque précoloniale, était plus une façon pour les chefs de communauté de démontrer leur puissance, que l'expression d'une conscience écologique. Des *rahui* étaient posés sur des zones ou des espèces précises afin de garantir l'abondance de certaines ressources pour des cérémonies. Les populations restreintes ne produisant pas de pression particulièrement forte sur l'écosystème, le *rahui* était alors un moyen pour le chef de se faire respecter et de rappeler à chacun les règles sociales et religieuses en vigueur. Le fait de réserver et prévoir une quantité de ressources en vue d'une cérémonie était alors la raison qui entraînait la notion de *tapu*. Il n'y avait pas de dimension écologique dans cette pratique, mais une dimension religieuse importante qui ancrait dans le quotidien toute la cosmogonie tahitienne et servait la cohésion sociale autour de croyances communes au sein de la population. Le quotidien était régi par des règles faisant référence à des *tapu* et autres interdits religieux : la construction d'une pirogue, le départ à la pêche, etc... et devaient alors être exécutés soigneusement afin de garantir succès et sécurité aux protagonistes. Dans ce contexte, le *rahui* était alors une pratique qui s'insérait dans le système de croyances locales et qui s'appliquait logiquement, en références aux divinités et à toutes les normes qu'elles appelaient à respecter. Le *rahui* avait donc une dimension sacrée et religieuse, les *tapu* qui constituaient son essence lui procuraient une légitimité réelle, qui allait bien au-delà d'une simple gestion des ressources à disposition. Il

est très difficile de parler davantage du *rahui* à cette époque, les informations étant relativement rares et imprécises à ce sujet.

#### 8.4.2 L'époque coloniale

Lors de la période « coloniale », c'est-à-dire lorsque que les colons français ont imposé leur vision du monde et prohibé la culture tahitienne, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (1870), la pratique du *rahui* pris une nouvelle dimension. Les missionnaires catholiques ordonnèrent une nouvelle voie d'exploitation pour tous les atolls : la culture intensive de cocotiers pour produire du coprah. Le coprah est de la chaire de noix de coco séchée qui sert à fabriquer l'huile de coco, base de la préparation du célèbre monoï, et de différents cosmétiques. Ainsi, les atolls, se prêtant particulièrement bien à cette utilisation, les cocoteraies recouvrirent l'essentiel des surfaces terrestres exploitables. Avec l'évangélisation, la perte des repères culturels, et la régression des croyances locales, la connotation religieuse qu'avait le *rahui* perdit de l'importance et fut remplacée par une conception nouvelle pour les paumotu. Il s'agit de la notion d'économie. La pratique s'exécutait en fonction des impératifs économiques relatifs à la production de coprah. En effet, la pratique a été détournée de son usage premier pour répondre aux nouvelles orientations économiques de la Polynésie : économie et profits en sont devenus les principales préoccupations. À Fakarava, malgré un mode de vie nomade, la présence d'un village principal est restée essentielle, passant du village de Tetamanu au Sud à Rotoava au Nord, plus proche de la grande passe, qui figurait sur le chemin des goélettes chargées de la récolte des sacs de coprah. Le système mis en place ne correspondait plus aux valeurs traditionnelles mais aux réalités du marché en plein essor. L'organisation spatiale s'est vue adaptée à l'exploitation du coprah et l'atoll a été divisé en trois zones principales, la quatrième étant située sur l'atoll voisin de Toau. Des secteurs ont été désignés en fonction de l'étendue des cocoteraies et toute la population du village se déplaçait de secteur en secteur tous les trois mois. La production de coprah était acheminée vers les goélettes qui reliaient Papeete régulièrement. Ce système laissait le temps aux cocoteraies de se régénérer et à chaque nouveau déplacement, la population s'installait temporairement dans des *fare rahui* qui constituaient des domiciles provisoires. Il apparaît que malgré une division foncière de l'atoll entre les quatre familles élargies, les *rahui* ne se faisaient pas, en tout cas au départ, dans une optique concurrentielle, mais chacun participait tout au long de l'année à l'exploitation des différents domaines considérés alors comme communautaires. Par la suite, la notion de profit a pris l'ascendant sur la cohésion de la communauté et chaque famille gérait ses domaines de

manière individuelle. La rotation se faisait tout de même de façon synchrone, les déplacements étant un moment important de la vie sociale paumotu. L'exploitation du lagon se faisait parallèlement à l'exploitation de la cocoteraie et la pression anthropique sur l'écosystème lagunaire n'aurait jamais été trop forte (parole d'ancien). Avec l'obligation de fréquentation scolaire, une partie de la population était alors obligée de rester au village principal. Il est possible de dater le dernier *rahui* « officiel » à Fakarava en juillet 1975, qui fut alors le dernier grand déplacement massif vers une zone de *rahui*. Dès lors, les femmes, faisant de l'artisanat et s'occupant des enfants qui devaient fréquenter l'école, restaient au village, alors que les hommes et les adolescents se rendaient sur des cocoteraies plus ou moins éloignées. Les durées de séjours sont devenues de plus en plus courtes, mais la dimension sociale est restée très importante. La différenciation entre la vie dans le village et le retour au secteur est importante. Si le mode de vie au village est de plus en plus occidentalisé, le retour au secteur est vu comme un retour au mode de vie traditionnel maohi. Le lien au groupement familial et aux terres ancestrales se resserre et un mode de vie qui pourrait être considéré comme un indice de pauvreté dans le contexte du village, s'avère être considéré comme traditionnel et revendiqué comme tel au secteur.

Actuellement, ces retours au secteur se font encore sporadiquement dans un cadre familial restreint et la durée des séjours n'excède généralement pas deux semaines.

#### **8.4.3 La réappropriation institutionnelle**

Mais récemment, le concept de *rahui* s'est vu attribuer une nouvelle direction, écologique cette fois-ci. En effet, l'atoll ayant été déclaré réserve de biosphère par l'Unesco en décembre 2006, de nouvelles priorités sont à l'ordre du jour. Ainsi, la gestion de l'environnement prend maintenant une place prépondérante dans le développement de l'atoll et les institutions locales et internationales ont proposé et mis en place des modèles de gestion afin de garantir la pérennité de la biodiversité de l'écosystème. On dénombre trois modèles de gestion, chacun mis en place par une entité différente, mais qui se veulent complémentaires. La réserve de biosphère ainsi que le PGEM ont déjà été présentés. Le troisième modèle est le Plan Général d'Aménagement (ou PGA), qui s'applique à la partie terrestre et érige de lois concernant l'aménagement des parties émergées. Chaque zone définie par les différents modèles appartient simultanément à l'un ou l'autre des plans de gestion, mais ce sont les PGA et PGEM qui font office d'outils législatifs et sont définis par le code de l'aménagement de Polynésie française.

La zone de *rahui* est située au nord-ouest de l'atoll et s'étend sur environ un quart du lagon. Elle est divisée en deux, et chacune des parties est ouverte en alternance tous les deux ans. Lorsqu'un *rahui* est déclaré par le comité permanent (composé essentiellement d'habitants de l'atoll), la pêche (de poissons uniquement) est totalement interdite sur toute la zone considérée, et entraîne son ouverture sur la seconde.

On trouve également un deuxième type de *rahui* qui concerne cette fois-ci des espèces particulières. Toutes les espèces de langoustes et le crabe des cocotiers (*kaveu*) sont protégés sur l'ensemble de l'atoll, divisé également en deux parties selon un axe nord-sud, et alternativement tous les deux ans. Il y a donc ici un *rahui* terrestre qui complète le *rahui* marin. L'application de ces *rahui* découle d'une optique de conservation et de préservation, d'une part de l'environnement, et d'autre part des pratiques culturelles inhérentes à l'exploitation de cet écosystème. L'élaboration du PGEM est réalisée sur mesure, en tenant compte de la richesse et de la diversité des lagons mais surtout des besoins de la population. Il est alors possible de dénombrer plusieurs dimensions à la pratique du *rahui* tel qu'il est formulé par les institutions : une dimension écologique visant à la conservation du patrimoine biologique qui se trouve en lien direct avec la nouvelle problématique du développement touristique et donc économique de l'atoll. Le tout est appliqué dans une optique résolument éthique puisqu'il s'agit de concilier le développement économique et social de la population tout en préservant l'environnement à la base de la perpétuation des traditions culturelles locales.

Il existe encore un dernier type de *rahui*, appliqué à l'échelle nationale, concernant uniquement certaines espèces particulières. Le système propose deux périodes d'exploitation : une période de *rahui* qui réglemente l'exploitation et impose une taille minimale pour les espèces en question afin que les individus puissent se reproduire au moins une fois durant leur vie. Et une période de *tapu*, qui interdit toute exploitation, commercialisation et consommation des espèces ciblées. Il y a dans ces systèmes une contradiction notoire au niveau du sens du mot *rahui* qui dans le cadre du PGEM interdit totalement une exploitation de certaines ressources ou de zones délimitées, alors que dans le cadre du service de la pêche, la période de *rahui* désigne une exploitation autorisée mais réglementée, et l'interdit total provient de la période dite de *tapu*. On dénote un certain flou dans les dénominations utilisées et la superposition des modèles locaux et nationaux apporte une complexité que la population ne semble guère apprécier. La réappropriation du terme et du concept de *rahui* par les institutions gouvernementales démontre la volonté de ces dernières d'intégrer, de respecter et de valoriser les traditions et les pratiques culturelles locales. Mais il apparaît sur place un manque évident d'informations de la

population de l'atoll qui dans sa grande majorité préfère rejeter le modèle plutôt que d'essayer de le comprendre.

Il serait peut-être trop facile de dire que le sens profond du terme *rahui* échappe en partie aux institutions gouvernementales qui reprennent le concept, mais il est indéniable que la réappropriation, telle qu'elle se déroule aujourd'hui, doit encore être ajustée et peut-être simplifiée afin de convaincre totalement la population locale. Lors de mon travail de terrain, je me suis rendu compte que la population n'était que très peu informée sur le PGEM et qu'elle le désignait surtout comme une interdiction. En effet, la plupart des pêcheurs ne voyaient par là qu'une manière de la part du gouvernement et des institutions de leur interdire de pêcher, où ils veulent et quand ils veulent. Ce n'est bien entendu pas le but du PGEM, qui vise une gestion et une organisation du plan d'eau et qui pose donc des règles. Lors de mes discussions j'ai constaté que beaucoup ne connaissaient pas son existence, ou s'ils le connaissaient, ils n'avaient pas connaissance des zones réglementées. Les utilisateurs du lagon, à cause de leur manque d'information à ce sujet préfèrent alors ne pas tenir compte des règles en vigueur et continuent à pêcher comme ils l'ont toujours fait. Il n'y a pas de contrôle réellement possible en raison de l'immensité du lagon et donc de la difficulté à gérer une telle surface. L'autocontrôle, pourtant prôné par les autorités, ne semble pas non plus être une activité courante, car dans une population aussi restreinte, les liens familiaux et amicaux en annulent l'efficacité. Le *rahui* au sein du PGEM pose donc problème, en ce qu'il fait référence à une pratique qui ne fait plus sens pour les habitants, qui sont censés l'appliquer et le respecter. Car respecter quelque chose auquel on ne croit pas n'est simplement pas possible, et c'est certainement là la principale lacune du PGEM et de ses zones de *rahui* : les Paumotu ne croient plus en la sacralité de la pratique et du lagon.

## **9 Conclusion**

Afin de clore cette étude, il est nécessaire de revenir sur l'intégralité des propos tenus jusqu'à présent, dans l'optique d'en faire une synthèse globale. L'objectif n'est pas de stigmatiser ou de décrier les méthodes institutionnelles ou les opinions autochtones, mais de mettre en évidence les spécificités d'une telle situation et d'en reformuler la problématique.

Ainsi, au vu de l'extrême insularité et des particularités sociales qu'elle engendre, la vie sur un atoll n'a pas d'équivalent ailleurs. De par son éloignement géographique et sa situation océanique, l'équilibre nécessaire à l'épanouissement de la vie y est précaire mais a permis l'émergence d'une diversité biologique incomparable et de particularismes sociaux et culturels importants. La richesse de la cosmogonie tahitienne a conditionné une grande partie des caractéristiques culturelles tahitiennes et paumotu, et les représentations du monde, jadis remplies de sens, semblent encore d'actualité aujourd'hui malgré la perte des repères sociaux et culturels qui les renforçaient. Toutefois, les survivances de ces croyances profitent à l'élaboration des stratégies locales de gestion et d'utilisation des ressources, en mettant en adéquation la perception ancestrale de l'environnement avec des moyens modernes d'exploitation. Les adaptations et les réajustements sociaux qui en résultent sont à la base des reformulations identitaires actuelles visant la valorisation de l'originalité culturelle polynésienne en contraste avec l'emprise française constamment remise en question. Ainsi, les nouvelles orientations politiques en matière d'écologie, soit dit en passant fort louables, ne sont en réalité la volonté que d'une minorité d'individus bien intentionnés, mais ne se posent pas comme représentatifs des revendications de la majorité de la population. Bien entendu, les nouveaux principes de gouvernance, tel le développement durable, sont l'affaire de tous, et l'ensemble de la population doit s'y investir. Toutefois, l'implantation de modèles de gestion aussi complexes, et provenant en partie d'institutions étatiques et gouvernementales auxquelles la population n'accorde que peu de considérations, est une problématique multidimensionnelle devant répondre à nombre d'enjeux sociaux, culturels, économiques, politiques et écologiques. Il est évident que la prise en compte et l'intégration de la population locale dans les processus d'élaboration et dans le fonctionnement de ces modèles est impérative, mais elle ne peut être efficace que dans un contexte d'équité, où chacun peu prétendre à une évolution positive. Si tel n'est pas le cas, la relation de confiance ne peut s'installer et l'information n'est pas assimilée, mais rejetée. La situation de Fakarava est biaisée dans le sens où les habitants font preuve d'un

scepticisme certain quant à l'application des modèles et à leur valeur réelle en termes écologiques et sociaux. Ils sont alors partagés entre l'envie de s'investir et d'en accepter les contraintes, et l'obligation de les rejeter afin de préserver et de perpétuer les éléments culturels de leur quotidien en évitant un effort d'adaptation qui pourrait paraître inutile aux yeux de certains. Si l'afflux touristique, engendré par l'orientation éthique et écologique de l'atoll, est un bénéfice important pour les insulaires, les contraintes imposées pour l'utilisation personnelle des ressources sont perçues comme difficilement supportables par la majorité d'entre eux. C'est ici que réside le point de départ de l'incertitude concernant l'acceptation des modèles de gestion car les bénéfices doivent être au moins aussi importants que les contraintes liées à la réglementation. Étant donné le manque d'informations et de sensibilisation, relatif à l'implantation des modèles de gestion institutionnels envers la population, l'estimation des avantages et des inconvénients s'en trouve largement affectée et n'est donc pas évaluabile. La validation des modèles ne peut avoir lieu que si la population est à même d'en comprendre les buts et les répercussions à long terme. Un travail de vulgarisation et de diffusion de l'information, et surtout dans la langue paumotu, est nécessaire afin que celle-ci puisse l'assimiler, la comprendre, la restituer et respecter ses valeurs intrinsèques. L'amplitude entre les représentations locales, les logiques économiques et les discours scientifiques rendent très difficile la gestion concertée des ressources naturelles dans un contexte local aussi complexe.

## **10 Bibliographie**

AL WARDI, Semir

1998, *Tahiti et la France : le partage du pouvoir*, Paris : Ed l'Harmattan, 312 p

AUBANEL, Annie,

1993, Evaluation socio-économique de la pêche en milieu corallien dans l'île de Moorea (Polynésie française): persistance d'une consommation locale traditionnelle hors du développement touristique, in *Journal de la Société des Océanistes*, (Paris), n°96, p 49-62

BACCHET, Philippe, ZYSMAN, Thierry, LEFEVRE, Yves

2006, *Guide des poissons de Tahiti et ses îles*, Tahiti: Edition Au vent des îles, 607 p

BACHIMON, Philippe,

1990, *Tahiti : entre mythes et réalités*, Paris : Ed C.T.H.S, 390 p

BHABHA, Homi K,

2007, *Les lieux de la culture : Une théorie postcoloniale*, traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Françoise Bouillot, Paris : Payot, 414 p

BLANCHET, Gilles,

2003, La Polynésie à la recherche de son identité, in: *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n°116, p 3-12

BULLETIN DU LARSH

2005, *Bulletin du Larsh: L'espace-temps*, Tahiti: Edition Au vent des îles, 428 p

CHAZINE, Jean-Michel,

2002, De la théorie aux pratiques culturelles sur les atolls..., in: *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n°114-115, p 63-69

DOUMENGE, François,

1965, *Géographie des Mers*, Paris : PUF, 278 p

DOUMENGE, Jean-Pierre,

2000, *L'outre-mer français*, Paris : Edition Armand Colin, 224 p

FENUA ECONOMIE

2007-2008, *FENUA Economie: Le magazine de l'économie polynésienne*, (Tahiti) n°5

FERNANDES, Martine

2007, *Les écrivaines francophones en liberté: écriture de l'hybridité postcoloniale et métaphores cognitives*, Paris: Edition l'Harmattan, 290 p

GEORGES Pierre,

1996, *Dictionnaire de la géographie*, Paris : PUF, 512 p

GHASARIAN, Christian, BAMBRIDGE, Tamatoa, GESLIN, Philippe,  
2004, Le développement en question en Polynésie française, in: *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n°119, p 211-222

GINOLIN, Olivier,  
2004, L'artisanat traditionnel en Polynésie française: de l'économie touristique à l'élaboration des identités insulaires, in: *Journal de la Société des Océanistes* (Paris), n°119, p171-184

IRD,  
1993, *Atlas de Polynésie française*, Paris : Edition ORSTOM

KALAORA, Bernard,  
1998, *Au-delà de la nature l'environnement, l'observation sociale de l'environnement*, Paris : Edition l'Harmattan, 199 p

LARRUE, Sébastien,  
2006, La pêche aux bénitiers sur l'île de Tubuai, archipel des Australes : entre représentations locales, nécessité économique et réalités écologiques, in : *Ressources marines et traditions, Bulletins de la CPS* (Tahiti) n°19, Juillet 2006

LEMAITRE, Yves,  
1995, *Lexique du tahitien contemporain*, Paris: Edition IRD

MOLES, Abraham, ROHMER, Élisabeth  
1978, *Psychologie de l'espace*, Pairs : Edition Casterman, 246 p

ODUM, Eugene.P,  
1974, *Ecology*, London: Holt international edition, 1974, 330 p

PELLETIER, Philippe,  
1997, *La japonésie, Géopolitique et géographie historique de la surinsularité au Japon*, Paris : CNRS éditions, 391 p

POIRINE, Bernard,  
1996, *Tahiti : stratégie pour l'après-nucléaire, de la rente atomique au développement*, Paris : Edition l'Harmattan, 254 p

PUTIGNY, Bob,  
1993, *Le mana: le pouvoir surnaturel en Polynésie*, Tahiti : Edition Avant et Après, 189 p

SALVAT, Bernard,  
1984, Histoire des resources marines vivantes du Pacifique Sud, in: *Sociétés et cultures océaniennes, ouvrage collectif publié par la Société des Océanistes en hommage à Patrick O'Reilly*, Paris: Editions Anthropos, p 275-281

SAURA, Bruno,

2005, *Entre nature et culture: la mise en terre du placenta en Polynésie française*, Tahiti: Edition Haere Po, 164 p

RUTHERFORD, Jonathan,  
1990, *Identity: Community, Culture, Difference*, London: Lawrence & Wishart, 239 p

UNESCO,  
1996, *Réserves de Biosphère : Stratégie de Séville et Cadre statutaire du Réseau mondial*, Paris : UNESCO

### Ressources multimedia:

IFRECOR  
2009, IFRECOR: Initiative française en faveur des récifs coralliens, [en ligne], <http://www.ifrecor.pf> [site consulté le: 12 février 2009]

IRD  
2008, Institut de recherche pour le développement [en ligne], <http://www.ird.fr> [site consulté le : 21 janvier 2009]

SERVICE DE LA PÊCHE, PIHA RAVA'AI  
2009, Service de la pêche, Piha Rava'ai, [en ligne], <http://www.peche.pf> [site consulté le: 12 février 2009]

SERVICE DE L'URBANISME  
2009, Service de l'urbanisme, Polynésie française, [en ligne], <http://www.urbanisme.gov.pf> [site consulté le 25 février 2009]

UNESCO  
2008, [unesco.org](http://unesco.org), United Nations Educational Scientific and Cultural Organization [en ligne], <http://www.unesco.org>, [site consulté le : 18 décembre 2008]